

# JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉBATS PARLEMENTAIRES**  
**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

*Ce numéro comporte deux séances. La cinquante-quatrième séance est encartée entre les pages 5756 et 5757*

---

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**8<sup>e</sup> Législature**

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987**

**(53<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**1<sup>re</sup> séance du mardi 4 novembre 1986**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. CHARLES MILLON

1. **Loi de finances pour 1987 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5747).

#### Éducation nationale (suite)

##### I. - ENSEIGNEMENT SCOLAIRE (suite)

###### ETAT B

###### Titre III (p. 5747)

Amendement n° 125 de M. Baeckeroot : MM. Christian Baeckeroot, Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial de la commission des finances ; René Monory, ministre de l'éducation nationale. - Retrait.

Adoption du titre III.

###### Titre IV (p. 5748)

Amendement n° 134 de M. Guyard : MM. Jacques Guyard, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 135 de M. Bonrepaux : MM. Augustin Bonrepaux, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet par scrutin.

Amendement n° 136 de M. Cassaing : M. Jacques Guyard. - Retrait.

M. le ministre.

Adoption du titre IV.

###### ETAT C

###### Titre V (p. 5750)

Amendement n° 137 de M. Guyard : MM. Michel Berson, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Adoption du titre V.

##### Titre VI. - Adoption (p. 5751)

Après l'article 71 (p. 5751)

Amendement n° 130 de M. Blanc : MM. Jean-Claude Gaudin, le rapporteur spécial, le ministre, Jacques Guyard. - Adoption.

Après l'article 73 (p. 5754)

Amendement n° 138 de M. Carraz : MM. Roland Carraz, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

##### II. - RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

M. Jean Giard, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la recherche.

M. Jean-Michel Dubernard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour la recherche.

M. Robert Chapuis, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour la recherche.

M. Yves Fréville, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'enseignement supérieur.

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'enseignement supérieur.

MM. Jacques Sourdille,  
Jacques Roux.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 5765).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. CHARLES MILLON, vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

## LOI DE FINANCES POUR 1987 (DEUXIEME PARTIE)

### Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987 (n<sup>os</sup> 363, 395).

### ÉDUCATION NATIONALE (suite)

#### I. - ENSEIGNEMENT SCOLAIRE (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale concernant l'enseignement scolaire.

Hier, l'Assemblée a achevé la phase des questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Education nationale : I. - Enseignement scolaire. »

#### ETAT B

##### Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

Titre III : 1 859 237 036 francs ;

Titre IV : 735 878 481 francs.

#### ETAT C

##### Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

#### Titre V. - Investissements exécutés par l'Etat

Autorisations de programme : 874 701 000 francs ;

Crédits de paiement : 736 441 000 francs.

#### Titre VI. - Subventions d'investissement accordées par l'Etat

Autorisations de programme : 85 363 000 francs ;

Crédits de paiement : 45 669 000 francs.

Sur le titre III de l'état B, M. Baeckeroot et les membres du groupe Front national (R.N.) ont présenté un amendement, n<sup>o</sup> 125, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 1 510 000 francs. »

La parole est à M. Christian Baeckeroot.

M. Christian Baeckeroot. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'éducation nationale, madame le secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement, mes chers collègues, cet amendement a pour objet de réduire les crédits qui seraient mis à la disposition d'associations complémentaires de l'enseignement public et de mouvements pédagogiques. Il nous permet d'aborder un point essentiel, à savoir que ce n'est pas à l'Etat de choisir telle ou telle association mais aux parents.

Cette question de principe rejoint le grand débat qui a occupé une bonne partie de l'année 1984. Nos concitoyens ont alors clairement marqué leur volonté en se mobilisant par

centaines de milliers, que ce soit à Lille, Nantes, Rennes, Bordeaux, Lyon, Versailles et ailleurs. Nous étions même deux millions à Paris, le 24 juin 1984.

Ces millions de Françaises et de Français ne se sont pas mobilisés pour une école, contre une école. Ils ne se sont pas mobilisés non plus pour défendre des positions partisans, mais pour affirmer un droit inaliénable, un droit supérieur à des textes proposés par des majorités de circonstance.

Ce droit, c'est le libre choix de l'école par les parents, comme le rappelle justement le protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme dans son article 2 : « L'Etat, dans l'exercice des fonctions qu'il assumera dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement, respectera le droit des parents d'assurer cette éducation et cet enseignement conformément à leurs convictions religieuses et philosophiques. »

C'est ce droit qui avait conduit un certain nombre de nos collègues, toujours présents sur ces bancs ou au Sénat, voire au Gouvernement, à déposer, le 20 novembre 1979, une proposition de loi qui affirmait : « Les parents restent maîtres de la vie scolaire et éducative de leurs enfants. Ils choisissent en pleine liberté l'école correspondant à leurs convictions profondes. Le choix s'exercera entre l'enseignement public et l'enseignement privé, mais aussi à l'intérieur de l'enseignement public. »

Et nos collègues précisait : « La carte scolaire est supprimée. Un système de bons scolaires facilitant le libre choix sera étudié et mis en place. »

Voilà la question qui est posée au détour de cet amendement.

Je ne voudrais pas raviver une polémique, mais il faut se rappeler que le sectarisme existe. Il est connu et a montré son vrai visage de 1982 à 1984. En 1984, il a été vaincu mais, apparemment, il n'a pas désarmé ; il reste tapi et prêt à renaître.

Face à ce danger mortel pour notre jeunesse, il aurait été indispensable, monsieur le ministre, d'affirmer d'une façon éclatante le droit des parents, ce droit de choisir l'école, ce droit qui est la pierre angulaire de la liberté.

Lors du débat sur le collectif budgétaire, je constatais que l'absence de mesures repoussait notre espoir à l'automne de 1987. Aujourd'hui, notre espoir est repoussé une nouvelle fois à l'automne de 1988, alors qu'il aurait été possible d'affirmer un droit et de l'appliquer, ne serait-ce qu'à titre expérimental, en mettant à l'essai le système du bon scolaire et la suppression de la carte scolaire, non pas dans l'ensemble du pays, mais sur un petit territoire. On aurait pu choisir, par exemple, le territoire de Belfort : ainsi, M. Chevènement aurait pu juger sur place que c'était possible. (Sourires.)

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour donner l'avis de la commission sur l'amendement n<sup>o</sup> 125.

M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas eu à connaître de cet amendement. Mais je ne crois pas trahir la pensée de M. le président d'Ornano et de la majorité de la commission en indiquant que, très probablement, elle ne l'aurait pas retenu.

A titre personnel, j'aurais mieux compris que mon collègue Baeckeroot fit porter son amendement sur le chapitre 43-80 relatif aux subventions de compensation à la suppression des mises à disposition, plutôt que sur le chapitre 31-07, comme le prévoit l'exposé sommaire. Néanmoins, les mises à disposition qui demeurent représentent encore 1 329 postes dont, par exemple, 131 postes pour le Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active. Quand on sait que ce « centre d'entraînement » - cette terminologie a une connotation assez révélatrice - a une action équivalente à celle de l'Ins-

titut national de recherche pédagogique, je comprends parfaitement que M. Baeckeroot veuille couper les vivres à des organismes de cette nature.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.** Monsieur Baeckeroot, tout le monde l'admet et la multitude de questions qui m'ont été posées hier soir le démontre, je suis en train de changer un certain nombre de choses qui paraissent jusqu'à présent fondamentales. J'ai même lu ce matin que la F.E.N. comptait défilier dans les rues pour protester contre cette suppression de 1 679 postes de mise à disposition et leur remplacement par des subventions. Je ne savais pas que la F.E.N. était directement concernée, mais je l'apprends.

Je vous assure que cela me laisse calme et froid.

Cette mesure, je l'ai voulue irréversible, et je pense que la majorité l'approuvera en votant mon budget. Il s'agit d'une opération de clarification capitale qui, à ma connaissance, n'a pas eu de précédent depuis vingt ou trente ans. Je ne souhaite donc pas que, par le biais d'un amendement, on l'alourdisse inconsidérément, au risque de compromettre l'essentiel.

Je fais déjà beaucoup, tout en ne lésant personne, puisque les subventions compenseront intégralement la suppression de ces mises à disposition.

Chaque jour suffisant à sa peine, je vous demande de bien vouloir retirer votre amendement. A défaut, j'en demanderais le rejet.

**M. le président.** Retirez-vous voire amendement, monsieur Baeckeroot ?

**M. Christian Baeckeroot.** Oui, il posait essentiellement une question de principe.

**M. le président.** L'amendement n° 125 est retiré.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

**M. le président.** Sur le titre IV de l'état B, M. Guyard, M. Bonrepaux et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 134, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 3 millions de francs. »

La parole est à M. Jacques Guyard.

**M. Jacques Guyard.** Notre amendement vise à réduire de 3 millions de francs les crédits du chapitre 43-03, article 60, ouverts au titre de la formation continue des personnels de l'enseignement privé.

Nous ne contestons nullement les besoins en formation continue des personnels de l'enseignement privé mais, compte tenu des sévères réductions qu'ont subies les crédits de formation des personnels de l'enseignement public, en particulier ceux destinés à la formation des professeurs de collège et à la formation des professeurs à l'utilisation des matériels informatiques, il nous semble qu'il y a là, monsieur le ministre, dans l'esprit de la juste répartition dont vous parliez hier, un certain excès.

Aussi proposons-nous d'affecter ces 3 millions de francs au maintien des actions de rénovation des collèges, et notamment au maintien des actions de formation continue pour les professeurs de collège afin de mettre à profit la riche expérience des chargés d'études responsables de cette formation dans les écoles normales.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial.** Si je pouvais avoir un léger doute sur ce qu'aurait été la décision de la commission des finances à propos de l'amendement de M. Baeckeroot, je ne vous surprendrai pas, monsieur Guyard, en vous annonçant qu'elle aurait plus que certainement repoussé le vôtre. La paix scolaire étant revenue après les errements d'un précédent ministre, une mesure aussi mesquine présente un petit côté revancharde, si même elle ne risque pas de nous replonger dans les malheurs de la guerre de 1984 !

**M. Jacques Guyard.** C'est une mesure d'équité !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Etant sans doute naïf (*Sourires*), je suis toujours un peu plus surpris par ce genre d'amendement. Je considère pour ma part qu'il y a

des enfants qui effectuent leur scolarité dans le secteur public - pour lequel, vous le savez, je fais tous les efforts souhaitables et nécessaires - et d'autres, dans le secteur privé, qui ne doivent à aucun moment être défavorisés. Il n'y a pas de monopole : il y a un service public de l'enseignement et il y a l'enseignement privé.

Ma politique consiste à former les maîtres. Je ne vois donc pas pourquoi on restreindrait cette formation dans l'enseignement privé pour la développer dans l'enseignement public. Les deux types d'enseignement doivent faire l'objet des mêmes efforts, sans brimade ni favoritisme.

Or vous êtes en train de me reprocher une augmentation portant sur des crédits qui avaient déjà été demandés l'année dernière par mon prédécesseur. Vous vous prononcez donc en fonction de critères politiques puisque, après avoir voté sans discussion l'accroissement de ces crédits pour 1986, vous estimez aujourd'hui qu'une nouvelle hausse est scandaleuse parce qu'elle est présentée par un ministre d'une sensibilité politique différente.

Il est certes difficile d'être à la fois juste, tolérant et un peu ouvert. Je pense l'être et je souhaite que la majorité repousse cet amendement.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 134.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Sur le titre IV de l'état B, MM. Bonrepaux, Guyard, et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 135, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 60 millions de francs. »

La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

**M. Augustin Bonrepaux.** Une dépense nouvelle de 60 millions de francs est prévue au chapitre 43-03 au titre de la prise en charge par l'Etat des dépenses en matériels informatiques pour les établissements privés. Cette dépense nouvelle ne nous paraît pas justifiée dans le contexte de rigueur qui caractérise le projet de budget de l'éducation nationale. (*Murmures sur les bancs du groupe U.D.F.*)

En effet, alors que les statistiques prévoient une augmentation de 12 000 élèves en classes élémentaires et préélémentaires à la prochaine rentrée, ce projet de budget comporte la suppression de 1 200 postes d'instituteurs, ce qui entraînera des fermetures de classes en zone rurale, des augmentations d'effectifs et l'allongement des listes d'attente en maternelles.

Cette situation, qui a d'ailleurs déjà été soulignée dans le rapport de M. Couanau, est extrêmement préoccupante et nous n'avons toujours pas reçu de réponse rassurante. Contrairement à ce que vous venez d'affirmer il y a un instant, monsieur le ministre, nous avons l'impression que vous ne faites pas tout ce qu'il faut pour faire face aux conséquences qu'auront ces 1 200 suppressions sur la qualité de l'enseignement dans les écoles publiques. Nous avons donc l'impression que vous manquez de moyens, et c'est pourquoi nous vous proposons de procéder à cette réduction de crédits pour permettre, dans les écoles publiques, l'accueil de tous les élèves dans les meilleures conditions.

Par ailleurs, l'équipement informatique constitue un investissement qui n'était pas autorisé par la loi Debré, ce qui vous a conduit à modifier celle-ci lors de l'examen du projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales au mois d'août dernier. C'est la première fois que, dépassant la loi Debré, des crédits publics vont servir à financer des investissements dans des établissements privés.

Pourtant l'équipement en informatique n'est pas terminé dans les établissements publics et les crédits de maintenance et de formation professionnelle sont en diminution. Il nous paraît donc préférable de continuer à poursuivre ce qui est engagé pour le terminer, avant de réaliser des efforts supplémentaires. C'est pourquoi nous vous proposons cette réduction de crédits.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial.** Monsieur Bonrepaux, j'indiquais hier qu'il y avait, chez les enfants, des problèmes de lecture et de compréhension des textes qui leur étaient soumis...

Le plan informatique de M. Fabius s'appelait le plan informatique « pour tous » et il n'établissait pas de discrimination entre les petits Français selon qu'ils croyaient en Dieu ou

qu'ils n'y croyaient pas, selon qu'ils étaient dans une école d'enseignement public ou dans un établissement d'enseignement privé.

Certes, la commission des finances ne s'est pas prononcée sur cet amendement, mais je ne crois pas trahir la pensée des membres de ceux qui composent sa majorité en demandant pourquoi vous voulez faire une discrimination entre les enfants et empêcher certains de pouvoir utiliser l'instrument informatique.

Cela étant, je vous comprends tout à fait quand vous regrettez la suppression de 1 200 postes d'instituteurs et quand vous voulez essayer de récupérer les crédits. Pour cela, je vous propose une solution qui permettra de tout concilier : il suffit de récupérer les 1 627 postes placés en décharge syndicale, c'est-à-dire des postes d'enseignants qui n'enseignent pas !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Ne serait-ce que la moitié !

**M. Jean-Claude Martinaz, rapporteur spécial.** Les petits enfants pourraient alors tous utiliser des terminaux informatiques et vous auriez les instituteurs qui vous manquent.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Exactement !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Tout cela procède d'une mauvaise querelle. A propos des instituteurs et de l'encadrement, je vous ai donné des chiffres hier à la tribune. En dix ans, le nombre des enfants scolarisés dans les écoles a baissé de 10 p. 100, tandis que les moyens budgétaires affectés aux enseignants de ce secteur ont augmenté de 17 p. 100, c'est-à-dire qu'en dix ans le rapport a progressé de 27 p. 100. Cela est important.

Puisque vous avez parlé des effectifs, je vous rappelle, car cela a déjà été dit hier soir, que nous sommes malheureusement à nouveau dans une période démographique où ils diminuent dans le préélémentaire. Cette baisse se poursuivra au cours des deux ou trois prochaines années. Je vous indique d'ailleurs que la diminution des effectifs a été plus importante à la rentrée que celle que nous avions prévue. En revanche il y a eu une légère remontée au niveau de l'enseignement élémentaire. Ce problème démographique est le fait de tous les pays développés.

Avec cet amendement, vous manifestez une fois de plus votre intolérance à l'égard du privé.

Je vous rappelle d'abord qu'après le vote au Sénat, au mois d'août, de l'amendement dont vous avez parlé, j'ai essayé d'être logique - on me l'a d'ailleurs reproché - et je l'ai fait modifier ici pour en limiter la portée sur le plan des investissements. Ainsi l'amendement a prévu seulement que l'informatique dans l'enseignement privé serait pris en charge par l'Etat. C'est cette décision que je mets en œuvre : j'applique la loi, comme je le fais dans d'autres domaines.

**M. Jean-Claude Gaudin.** C'est normal !

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Je vais ainsi revaloriser le forfait externat. Vous criez peut-être au scandale, mais je ne ferai qu'appliquer une loi votée ici même - peut-être pas par vous - qui prévoit que l'on doit mettre à parité le coût d'un enfant de l'école privée avec ce qu'il est dans l'école publique. Ne cherchons pas à mettre cela en cause en utilisant une méthode tout à fait désagréable.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Mesquine !

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Personnellement, je ne frappe jamais sur l'enseignement public pas plus que je ne frappe sur l'enseignement privé. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Si j'avais supprimé les crédits pour les mises à disposition auxquelles vous tenez tant sans donner de compensations monétaires, vous pourriez peut-être me reprocher cela, mais ce n'est pas le cas.

**M. Jean-Claude Cassaing.** Si, vous avez pénalisé les associations qui ne sont pas pour vous ! Vous leur supprimez les mises à disposition.

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Je commence à me poser des questions sur ces mises à disposition, auxquelles vous semblez très attachés ! Alors que je pensais qu'elles étaient neutres, je vais finir par croire que ce n'est

pas vrai ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.] - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Claude Gaudin.** Ils font tous de la politique !

**M. le ministre de l'éducation nationale.** L'enseignement dans les écoles publiques et l'enseignement dans les écoles privées doivent être à égalité. L'enseignement des méthodes de communication doit être prodigué à toutes les petites Françaises et à tous les petits Français, qu'ils aillent à l'école publique ou à l'école privée.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Très bien !

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Imaginez que, quelqu'un de beaucoup moins tolérant que moi décide demain de supprimer telle ou telle matière dans telle ou telle école publique ou privée ? Je vois d'ici votre réaction.

En réalité, l'enseignement de la communication, dans notre société moderne qui évolue, est incontournable. S'il l'est pour les enfants du public, il l'est aussi pour ceux du privé.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Très bien !

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Nous devons donc mettre en place les moyens pédagogiques nécessaires à cet apprentissage dans les écoles publiques et dans les écoles privées. Or vous ne l'avez pas fait, parce que vous êtes moins tolérants que moi. Aujourd'hui, nous sommes en train de rattraper votre erreur, parce que je ne souhaite pas qu'il y ait demain une catégorie d'enfants qui auraient été privés de la connaissance d'une telle matière.

Je demande à l'Assemblée de repousser cet amendement, car notre démarche ne fait que mettre en application l'amendement voté en août 1986, qui réparait une injustice.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Très bien !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 135.

Je suis saisi par le groupe Union pour la démocratie française d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	572
Nombre de suffrages exprimés .....	572
Majorité absolue .....	287
Pour l'adoption .....	251
Contre .....	321

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Sur le titre IV de l'état B, MM. Cassaing, Guyard, Bonrepaux et les membres du groupe socialiste, ont présenté un amendement, n° 136, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 73 139 071 francs. »

La parole est à M. Jacques Guyard.

**M. Jacques Guyard.** Nous voulons reprendre, monsieur le ministre, le problème des mises à disposition, car nous nous sommes mal compris hier quant aux raisons qui nous poussent à vous demander de revenir sur votre décision.

Je rappelle que les postes d'enseignants mis à disposition concernés sont, pour une bonne part, accordés à la Mutuelle générale de l'éducation nationale qui gère la sécurité sociale des personnels de l'éducation nationale, ainsi qu'aux associations pédagogiques ou aux associations d'éducation populaire.

Le détachement de fonctionnaires ou d'agents salariés auprès des mutuelles est constant dans tout le secteur public. Il en va ainsi pour des fonctionnaires autres que ceux de votre ministère, qu'il s'agisse de la S.N.C.F., d'Electricité de France, ou d'autres grands organismes publics. J'ajoute que l'on trouve exactement le même phénomène dans les systèmes de retraite du secteur privé. La gestion de la sécurité

sociale par des représentants désignés par les organisations de salariés est donc une constante de notre système de protection sociale. Si l'on vous suivait, l'éducation nationale serait le premier secteur dans lequel on mettrait fin à ce principe. Cela poserait d'ailleurs un problème de droit puisque, vous le savez, les administrateurs de la mutualité ne peuvent pas être en même temps salariés de la mutualité. On les mettrait donc en situation de ne pas pouvoir gérer.

En ce qui concerne les associations pédagogiques et celles d'éducation populaire, le débat que vous avez ouvert porte sur la conception même que l'on a de l'éducation. Vous semblez, en effet, considérer que l'éducation des jeunes commence le matin à huit heures et demie, s'interrompt à onze heures et demie, reprend à une heure et demie et s'arrête définitivement à quatre heures et demie les jours de classe. Nous pensons au contraire que l'éducation est un tout, que l'heure des repas au restaurant scolaire, les heures du soir en garderie, les temps de vacances en centres de vacances, font partie de l'éducation d'un jeune au même titre que ce qui se passe à l'intérieur de la classe dans l'école.

C'est pourquoi nous tenons à ce que ceux qui animent les associations pédagogiques et les associations d'éducation populaire soient des enseignants dont le statut d'enseignant soit reconnu, car cela aide à cette unité de l'action éducative des jeunes. Ainsi que le montre toute la recherche pédagogique et sociale menée depuis un demi-siècle, chacun sait que cette unité d'intervention éducative est essentielle, en particulier pour les jeunes des milieux les plus défavorisés, car elle leur aide à compenser les handicaps qu'ils subissent.

Enfin, vous nous avez dit et répété que la subvention compensatrice - y compris en 1988, cela est important - compenserait la totalité des postes de mis à disposition. Là nous avons fait des calculs, comme les associations spécialisées d'ailleurs, et vous savez, monsieur le ministre, que les cotisations sociales ne sont pas les mêmes dans le secteur public et dans le secteur privé, en particulier en ce qui concerne les cotisations de retraite. Il en ressort que si les quelque mille personnes mises à disposition passent sous un régime de droit privé, et deviennent des salariés des associations, il manquera à ces dernières près de 12 millions de francs pour faire face aux cotisations sociales de ces personnels détachés.

Il y a là un vrai problème et c'est pour appeler votre attention sur celui-ci, monsieur le ministre, que nous avons présenté cet amendement. En espérant avoir atteint notre but et en souhaitant que vous puissiez nous répondre favorablement, nous retirons cet amendement. *(Rires et exclamations sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.].)*

**M. le président.** L'amendement n° 136 est retiré.

La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Je veux seulement souligner que le retrait de cet amendement signifie sans doute que je suis dans le bon chemin. *(Très bien ! sur les bancs du groupe U.D.F.)*

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ? ... Je mets aux voix le titre IV.

*(Le titre IV est adopté.)*

**M. le président.** Sur le titre V de l'état C, MM. Guyard, Bonrepaux, Cassaing et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 137, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement de 400 000 francs. »

La parole est à M. Michel Berson.

**M. Michel Berson.** Monsieur le ministre, cet amendement a pour objet de réduire de 400 000 francs les crédits du chapitre 56-01 relatifs aux économies d'énergie, crédits dont le montant va doubler d'une année à l'autre. Si nous ne mettons pas en doute l'efficacité et les résultats d'une véritable politique d'économies d'énergie, nous pensons que ces crédits auraient été beaucoup mieux utilisés pour mener une véritable politique de prévention dans le domaine de la toxicomanie.

Or vous supprimez brutalement trente-cinq postes d'assistante sociale des services de santé scolaires, ce qui paraît en contradiction flagrante avec les déclarations d'intention du

Gouvernement, notamment avec les assurances données ici même hier soir par Mme le secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement.

Notre amendement, monsieur le ministre, tend donc à permettre le maintien de ces effectifs de personnels de santé scolaires.

Pour terminer, je reviendrai sur la réponse de Mme le secrétaire d'Etat à la question que je lui avais posée hier soir sur le nombre de maîtres d'internat et de surveillants d'externat. Pour ce faire, je lirai un passage du compte rendu analytique :

« Mme Alliot-Marie, secrétaire d'Etat : Les maîtres d'internat et surveillants d'externat ? Ils étaient 36 317 à la rentrée dernière, soit 1 000 de plus que pendant l'année scolaire 1985-1986. M. Berson : C'est faux ! Mme Alliot-Marie, secrétaire d'Etat : Non ! Comparez les chiffres ! Aujourd'hui, l'éducation nationale ne se contente pas d'annoncer une politique : elle procède à des réalisations concrètes. *(Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.)* »

J'ai sous les yeux le « bleu » budgétaire et j'y lis à la page 343 que les effectifs des maîtres d'internat et des surveillants d'externat au 31 décembre 1986 étaient de 36 329 et qu'ils seraient pour 1987 de 36 317, soit une diminution de douze unités.

Le chiffre de 36 317 que vous avez cité dans votre intervention concerne bien l'année 1987 et non pas l'année 1986. Quant à l'année 1985, si l'on se reporte au « blanc », à la page 16, on constate que les effectifs des personnels de surveillance étaient de 38 387.

**M. Jacques Limouzy.** C'est trop minutieux !

**M. Michel Berson.** Vraiment, madame le secrétaire d'Etat, vous êtes une spécialiste des réponses erronées. Déjà, en commission, vous aviez répondu de façon mensongère à nos questions ...

**M. Charles Ehrmann.** C'est incroyable ! Quel langage !

**M. Jacques Limouzy.** Pourquoi pas la Haute Cour ?

**M. Michel Berson.** ... et vous persistez aujourd'hui en séance publique, en falsifiant les chiffres du bleu budgétaire.

**M. Charles Ehrmann.** Il est tellement simple de s'exprimer gentiment. J'ai été maître d'internat et j'en suis fier !

**M. Michel Berson.** Une telle attitude me conduit à m'interroger sur la conception que vous vous faites de votre fonction.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial.** La commission des finances n'a pas eu à connaître de cet amendement. Si elle l'avait examiné, sa décision aurait été simple à prendre.

Pour reprendre une expression que l'on peut lire dans un classique - mais il est vrai qu'il y en a si peu qui savent lire maintenant - je vous dirai : ôtez-moi d'un doute, mes chers collègues socialistes.

Je crois que lors de l'examen de la première partie de la loi de finances, vous vous étiez élevés contre la disposition qui prévoyait la non-reconduction des dispositions fiscales en faveur des économies d'énergie. En l'occurrence, vous auriez mieux fait d'économiser votre énergie car il me semble qu'il y a une contradiction dans votre raisonnement. Je sais bien que Mao Ze-Dong distinguait les contradictions antagonistes et les contradictions non antagonistes ...

**M. Jean-Claude Cassaing.** Arrêtez-donc vos bouffonneries !

**M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial.** Je vous en prie, en matière de bouffonnerie, vous êtes un maître et c'est probablement le seul point pour lequel je reconnais votre autorité !

**M. Jean-Claude Cassaing.** Parlez donc de l'amendement !



**M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial.** Je vous rappelle que la commission des finances ne s'est pas prononcée sur cet amendement. Il a mieux valu pour vous, monsieur Berson, qu'il en soit ainsi car elle aurait été contre. Mais au moins vous l'auriez su !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Très bien !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Je vais essayer de ne pas tout mélanger à l'occasion de la discussion d'un amendement. Puisqu'il porte sur les économies d'énergie, je resterai sur ce sujet.

Je crois, monsieur Berson, que vous avez confondu deux choses dans votre analyse : les crédits de paiement et les autorisations de programme. Les crédits de paiement doublent parce que des opérations ont été lancées antérieurement - il faut croire que mes prédécesseurs avaient trouvé des choses utiles à faire - et qu'il faut bien les payer maintenant. Nous allons en lancer d'autres, avec un niveau d'autorisations de programme inchangé. Ces opérations sont utiles.

Tous les députés, quelle que soit leur tendance politique, se sont toujours montrés favorables à cette politique d'économies d'énergie. Une agence a d'ailleurs été créée ; elle a fait beaucoup de travail ; elle est présidée par M. Rolant, qui a été nommé par le gouvernement socialiste. Je ne vois pas comment on pourrait arrêter cette politique du jour au lendemain. Je répète que les crédits de paiement qui sont doublés correspondent à une politique antérieure d'autorisations de programme. Nous poursuivons la même politique au même niveau d'autorisations de programme. Je ne vois pas, là encore, pourquoi ce qui était bon hier serait mauvais aujourd'hui.

C'est la raison pour laquelle je demande à l'Assemblée de repousser l'amendement.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 137.  
(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

#### Après l'article 71

**M. le président.** En accord avec la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, j'appelle maintenant l'amendement n° 130, présenté par MM. Blanc, Dousset, Fossé, Gaudin, Giscard d'Estaing, Guichard, de Rocca Serra et Stasi, tendant à insérer un article additionnel après l'article 71.

Cet amendement est ainsi rédigé :

« Après l'article 71, insérer l'article suivant :

« Les travaux de la commission consultative sur l'évaluation des charges résultant des transferts de compétence instituée par l'article 94 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, font l'objet chaque année d'un rapport au Parlement annexé au projet de loi de finances.

« Ce rapport doit notamment apprécier, pour chaque région, l'évolution des charges résultant des transferts de compétences en matière d'établissements publics et privés de l'enseignement secondaire du 2<sup>e</sup> cycle, compte tenu des dotations générales de décentralisation et des dotations régionales d'équipements scolaires attribuées par l'Etat.

« A cet effet, il retrace, à la date du transfert de compétences, la liste et le montant des dépenses effectuées par l'Etat, qui servent de base au calcul du montant des transferts de charges. Ce rapport apprécie également l'état du patrimoine transféré aux régions. Il comporte enfin une évaluation du montant des gros travaux indispen-

sables à l'entretien et au fonctionnement des établissements ainsi que du montant des investissements et des équipements nécessaires pour leur rénovation ou leur extension, compte tenu des perspectives démographiques de chaque région. »

La parole est à M. Jean-Claude Gaudin.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Toute intervention dans cette assemblée peut immédiatement prendre l'allure d'une provocation. Tel n'est pas le sens de mon propos. Nous nous réjouissons, au contraire, sur les bancs de la majorité, d'avoir un bon ministre de l'éducation nationale, qui a encore fait la démonstration de son bon sens en répondant ce matin à nos collègues de l'opposition, et qui s'intéresse à l'avenir de nos enfants. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

Cependant, je veux,...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** *In cauda venenum !*

**M. Jean-Claude Gaudin...** monsieur le ministre, vous présenter un amendement qui a été signé par tous les députés qui sont présidents de conseil régional. Vous-même l'avez été. Vous le redeviendrez sans aucune difficulté le jour où vous n'occuperez plus des fonctions ministérielles. Cela ne fait de doute pour personne.

Par conséquent, je pense que le ministre de l'éducation nationale sera très attentif à l'amendement que nous présentons.

Avant même de vous en exposer le contenu, je voudrais prendre un exemple.

Permettez-moi, avec l'autorisation de certains collègues qui siègent sur ces bancs, et qui sont membres du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, de prendre l'exemple que je connais le mieux, c'est-à-dire celui de la région que j'ai l'honneur de présider.

La décentralisation prévue par la gauche s'est généralement - je dois le dire pour être objectif - accompagnée des crédits nécessaires.

**M. Jean-Claude Cassaing.** Très bien !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Mais tel n'est pas le cas pour le problème qui nous occupe aujourd'hui, celui des lycées. Les dépenses d'équipement et de fonctionnement ont été transférées aux régions. Dans notre région, nous avons 190 lycées. Mon prédécesseur à la présidence du conseil régional était sans doute un homme généreux ; il avait posé la première pierre de quatre lycées, mais il n'avait prévu le financement que d'un seul. Moyennant quoi la nouvelle majorité du conseil régional se trouve confrontée à quelques difficultés. Faut-il poursuivre, faut-il différer, faut-il arrêter la construction de ces quatre lycées, auxquels la nouvelle majorité élue en mars dernier souhaite ajouter deux autres lycées, dans un premier temps ?

Monsieur le ministre de l'éducation nationale, vous allez sans doute être très satisfait de savoir que, dans le budget primitif pour 1987 de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, comme dans la plupart des autres régions, c'est le budget de l'éducation qui aura la priorité numéro un.

Pour autant, nous sommes confrontés à des difficultés. Vous allez donner à notre région, sur la dotation globale de fonctionnement de l'éducation, 230 millions de francs. Il nous faudrait 450 millions pour faire face aux besoins. Et quand je dis 450 millions, mes chers collègues, c'est sans un kopeck pour l'enseignement privé. Or vous savez que, dans cette partie de l'hémicycle, nous entendons bien aller vers une forme de parité entre l'enseignement public et l'enseignement privé. Dieu merci, les responsables de l'enseignement privé qui, à toutes les époques, ont toujours été relativement maltraités et qui n'ont jamais reçu les crédits substantiels qu'ils demandaient, ne nous demandent pas grand-chose. Au demeurant - et j'interroge du regard mes collègues de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur - si nous étions soumis à une forte pression dans ce domaine, comment, monsieur le ministre de l'éducation nationale, pourrions-nous faire face ?

L'amendement que nous vous présentons vise à permettre au Parlement de mieux apprécier le transfert des charges entre les collectivités locales et l'Etat résultant de la décentra-

lisation, particulièrement en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement et d'équipement des lycées transférées par l'Etat aux régions. Il s'avère, en effet, que les sommes transférées à ce titre par l'Etat, en application des lois de décentralisation, et dont la base est constituée par le montant des crédits que celui-ci consacrait à l'époque du transfert, sont loin de correspondre à la réalité des sommes que les régions nouvellement compétentes ont déjà dû et devront consacrer à cette dépense.

Cette situation tient à l'état de vétusté du patrimoine immobilier qui aurait logiquement dû faire, avant même son transfert, l'objet d'une remise à niveau aux frais de l'Etat. L'Etat s'est, en effet, contenté d'un inventaire matériel des biens transférés sans évaluation financière.

Il convient donc que le rapport d'activité de la commission consultative sur l'évaluation des charges résultant des transferts des compétences, qu'il est prévu d'annexer chaque année à la loi de finances, permette au Parlement d'apprécier notamment l'effort exceptionnel de rénovation que les régions doivent désormais prendre à leur charge.

Aussi ce rapport devra-t-il évaluer précisément pour chaque région le coût nécessaire de la remise en état des bâtiments.

Qu'il me soit permis, monsieur le ministre de l'éducation nationale, d'ajouter un mot. C'est vrai qu'il y a là, en quelque sorte - passez-moi l'expression mais nous l'avons tellement entendue sur les bancs de cette assemblée - un héritage ! C'est vrai que pendant les cinq dernières années on n'a pas fait grand-chose dans les lycées (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) et je parle devant un de nos collègues qui, pendant plus de trente ans, professeur agrégé d'histoire et de géographie, a enseigné au lycée Masséna à Nice.

**M. Charles Ehrmann.** C'est moi !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Tous ces lycées ont été construits à l'époque napoléonienne ou quelques années après. On les a laissés à l'abandon !

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Pendant trente ans ! Quel aveu !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Mais pendant cinq ans vous n'avez rien fait non plus, alors un peu de modestie, mes chers collègues socialistes !

Monsieur le ministre, vous ne pouvez pas, M. le ministre de l'intérieur ne peut pas, M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation ne peut pas laisser les régions dans cette situation.

Aussi, c'est au nom de tous les présidents de conseils régionaux, membres de cette assemblée, que je vous demande d'accepter cet amendement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial.** La commission des finances n'a évidemment pas eu connaissance de cet amendement, mais je ne m'engage pas beaucoup en affirmant que si elle l'avait examiné la question aurait été tout de même débattue.

Sans entrer dans les détails, je crois que la question de la décentralisation à l'éducation nationale est difficile. Mme le secrétaire d'Etat Alliot-Marie a effectué un remarquable travail sur la nouvelle répartition des compétences dans l'enseignement, qui clarifie les choses, autant que faire se peut dans un domaine qui est vraiment la bouteille à l'encre.

Certes, il y a cette commission consultative d'évaluation des charges, mise en place en 1983, qui s'est prononcée sur la formation professionnelle, sur les ports de pêche, sur les cultures marines et sur quantité de domaines. Certes, et je vais amener de l'eau à votre moulin, monsieur Gaudin, l'état du patrimoine immobilier de l'éducation nationale est pour le moins préoccupant.

Que M. le ministre me pardonne, mais si ses services ont répondu très longuement aux questions que je leur ai posées, ils m'ont fait savoir très habilement - mais leur position était juridiquement fondée - que pour ce qui concernait l'audit du patrimoine immobilier de l'éducation nationale, il fallait s'adresser aux régions et aux départements qui ont compétence en cette matière.

**M. la ministre de l'éducation nationale.** C'est vrai !

**M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial.** C'est exact, mais cela montre bien que des problèmes existent.

Vous m'accorderez aussi, monsieur le président Gaudin, que la question n'est pas tout à fait tranchée. Je prends l'exemple - et je parle sous le contrôle de toute l'Assemblée - d'une proposition de M. Guichard qui est un maître pour les problèmes de décentralisation. Son rapport a fait date. Il y a à peine un mois, il proposait que les régions conservent la programmation des lycées mais que la gestion de ceux-ci relève des départements.

**M. Jean-Hugues Colonna.** Non !

**M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial.** Je me trompe ?

**M. Jean-Claude Gaudin.** Vous avez raison !

**M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial.** Je crois bien que la proposition de M. Guichard allait en ce sens. Ce qui ajoutait une complexité.

Je tiens aussi à ajouter que la décentralisation est portée par un courant idéologique. Maurras fait un tabac depuis une dizaine d'années, y compris à gauche. (*Sourires sur les bancs du groupe U.D.F.*)

Si j'en juge par le travail de Mme Alliot-Marie, la décentralisation à l'éducation nationale a fait l'objet, à elle seule, depuis trois ans, de cinq lois, de trente-neuf décrets, de trente-sept circulaires, de centaines et de centaines de pages. Je parle là non pas au nom de la commission des finances, mais en professeur de droit : prenez la *Revue de droit public* ou l'*Actualité juridique de droit administratif* et vous verrez des références à une multitude d'arrêts du Conseil d'Etat sur divers problèmes, tel celui de l'inscription d'office des dépenses obligatoires. Ce n'est pas rien. Mes deux collègues universitaires du Gouvernement savent que même pour les étudiants de doctorat, ce problème de la décentralisation, notamment à l'éducation nationale, est extrêmement complexe.

Je vais prendre un seul exemple de circulaire que je tire de l'excellent rapport de Mme Alliot-Marie. Je ne vais pas lire tout le dispositif - Dieu m'en garde ! - mais simplement le titre, que je serais bien incapable de retenir. Le voici : « Le rôle des directions départementales de l'équipement dans la rédaction des procès-verbaux prévus à l'article 19 de la loi du 7 janvier 1983 précisant » - comme chacun sait - « les conditions d'intervention des directions départementales de l'équipement dans la procédure de mise à disposition des biens meubles et immeubles des collèges, des lycées et des établissements d'éducation spéciale, dont les modalités ont été définies par la circulaire du 22 mars 1985 ». Et il y en a trente-sept de ce goût-là !

**M. Jean-Pierre de Peretti Della Rocca.** Pour être poli, c'est abscons !

**M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial.** Je me demande si la proposition du docteur Blanc, qui vise à apaiser certains maux - cela se comprend de la part d'un médecin - ...

**M. Jean-Pierre Michel.** Surtout d'un psychiatre !

**M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial.** ... ne risque pas de les aggraver.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Il n'est pas là, vous pouvez tout dire !

**M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial.** Simplement un chiffre, monsieur le président Gaudin : il y a à l'heure actuelle cinquante-quatre rapports annexés au budget, les jaunes, les bleus, sans parler des rouges qui pour le moment n'existent pas ... (*Sourires.*) Est-ce qu'un cinquante-cinquième rapport ajouterait quelque chose ? J'ai l'impression qu'il y a une disproportion entre la stature splendide, - c'est ce qu'on fait de plus grand dans la vie politique française - des signataires de cet amendement, et ce qu'ils demandent : un rapport de plus ! N'aurait-il pas été plus clair de l'envisager dans le cadre du budget du ministère de l'intérieur ...

**M. Charles Ehrmann.** Ils veulent du fric, c'est tout !

**M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial.** ... en demandant le gonflement de la dotation régionale d'équipement scolaire ? Moi, je le répète, j'ai l'impression qu'il y a une disproportion entre le prestige d'hommes comme vous,



monsieur Gaudin, comme le docteur Blanc - qui est de ma région et je ne peux pas aller à l'encontre d'un « pays », - et ce qu'ils demandent : un cinquante-cinquième rapport !

Alors, comme je sais que vous êtes un homme très fin, monsieur Jean-Claude Gaudin, je me dis que votre proposition, vous la faites au second degré, qu'il y a quelque chose derrière. Il faut non seulement savoir lire - ce qui déjà est difficile, je reviens à mon obsession -, mais savoir lire en plus entre les lignes. Finalement, je me demande si vous ne demandez pas une rallonge pour les lycées.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Vous m'avez très bien compris ! (Sourires.)

**M. Charles Ehrmann.** Il a mis un quart d'heure pour le dire ! Oui, c'est du fric qu'il veut !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'éducation nationale.** M. Gaudin a voulu faire vibrer ma fibre régionale. Je ne suis plus président de conseil régional et ne le serai sans doute plus puisqu'il est difficile, avec la loi sur les cumuls, d'être à la fois président de conseil général et président de conseil régional.

Il est certain que tout le monde pouvait prévoir ce qui allait se passer sur le plan de la démographie dans les années 1985-1990 et, comme vous, monsieur le député, je regrette que dans la période récente, on n'ait pas construit davantage de lycées en France. Les besoins étaient pourtant prévisibles. D'ailleurs, les seuls petits problèmes de la rentrée dernière ont été provoqués par un manque de places et non de professeurs. Si on avait construit un peu plus, il y aurait aujourd'hui moins à faire, et surtout la base sur laquelle on calculerait le versement de la dotation de décentralisation serait plus élevée.

Cela dit, monsieur Gaudin, cet amendement, que je comprends - et M. Martinez a pris un chemin un peu plus long pour arriver à ce que vous demandez -, pose un problème de moyens. Tel qu'il est rédigé, à mon avis il ne sert à rien, pardonnez-moi de vous le dire, parce que la décision dépendra uniquement de la bonne volonté des conseils régionaux. La commission d'évaluation que vous mettez en jeu n'a ni la vocation ni la possibilité d'aller faire des constats sur place. Elle devra se contenter de demander aux présidents de région de dresser un état des lycées. Il n'y a aucune raison que cet état ne soit pas bon, mais la loi de décentralisation ne lui donne pas la possibilité d'aller elle-même sur place pour faire le point, pour connaître les coûts et surtout les besoins futurs.

J'ai réuni les présidents de région un mois après mon arrivée au ministère et je leur ai fait part de mon souhait de mettre sur pied un plan de création de 100 000 places dans les lycées. Je n'ai pas choisi ce chiffre au hasard. Ce sera peut-être 90 000 ou 110 000, mais il repose sur des prévisions chiffrées. Sur l'ensemble des rentrées 1985, 1986, 1987 et 1988, ce sont 200 000 jeunes de plus environ qui se présenteront dans les lycées. On peut espérer que, ici ou là, il reste quelques places disponibles. Par ailleurs, certains collèges seront aménagés, d'autres seront regroupés. En effet, la baisse des effectifs prévue dans les collèges dans les années à venir devrait dégager des places. D'ailleurs, dans certaines régions, départements et région se sont entendus pour mener des opérations dans ce sens.

On pourra toujours me reprocher ce nombre de 100 000, mais il correspond, à quelque chose près, à la vérité, en tenant compte de la disponibilité des collèges et des places qui pouvaient rester.

Cent mille places, je vous l'accorde, c'est 7 à 8 milliards de francs, la place dans un lycée oscillant entre 60 000 et 100 000 francs, selon qu'il s'agit d'un lycée technique ou professionnel.

Je sais qu'il y a une distorsion entre les crédits que vous allez recevoir et ceux que vous devrez investir. Je l'ai mesuré à mon niveau et je ne nierai pas l'évidence. C'est une certitude : il faudra engager des dépenses supplémentaires.

Cela dit, que l'on soit pour ou contre, la loi de décentralisation existe. Elle est fondée sur un certain nombre d'éléments objectifs et nous sommes obligés de nous en tenir à ces éléments. Il y a incontestablement une période difficile à passer, qu'il faut essayer d'étaler dans le temps. En effet, mon sentiment est qu'à partir de 1989 on aura moins besoin de places supplémentaires, puisque, en dépit de la prolongation de la scolarité, la démographie des collèges finira par

compenser celle des lycées. Et l'on peut penser que, à partir de 1989, l'augmentation du nombre d'élèves entrant dans les lycées s'équilibrera avec la diminution de ceux qui entreront dans les collèges.

Je ferai ainsi une proposition dont il ne faut pas sous-estimer l'importance compte tenu de ces perspectives et qui vise à étaler cette « bosse » dans le temps. J'en ai longuement discuté avec M. Alain Richard. La C.A.E.C.L. pourrait, sous réserve d'une modification de son règlement, consentir aux lycées en 1987, en 1988 et peut-être même en 1989 un milliard de francs chaque année...

**M. Jean-Claude Gaudin.** Cela fait une somme importante.

**M. le ministre de l'éducation nationale.** ...ce qui ferait au total trois milliards. J'avais avancé tout à l'heure la nécessité d'un montant de sept milliards. C'est bien à quoi l'on arrive, si l'on ajoute ces trois milliards aux quatre milliards que vous allez recevoir.

**M. Alain Griottaray.** Et on ne les rembourse pas ?

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Ils bénéficient d'un différé total de remboursement pendant deux ans.

**Plusieurs députés du groupe U.D.F.** Et après ?

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Vous me demandez de faire des efforts, messieurs ! Ce n'est d'ailleurs pas moi qui les fait, c'est la Caisse des dépôts, et un tel accord devrait être entériné par M. le ministre d'Etat. Mais il me semble que si la Caisse des dépôts en est d'accord et si vous l'êtes également, M. le ministre d'Etat l'acceptera.

Si ces trois milliards sont empruntés en 1987, 1988 et 1989, avec un différé de paiement total, capital et intérêts, de deux ans, cela signifie que le remboursement n'aura lieu qu'en 1990 pour les emprunts de 1987, qu'en 1991 pour ceux de 1988 et qu'en 1992 pour ceux de 1989.

Je ne dis pas que cela soit la solution de tous vos problèmes, mais, si mon calcul est à peu près juste et si vous ajoutez aux quatre milliards au moins que vous recevrez sur ces trois années-là, ces trois milliards dont le remboursement sera différé, vous n'aurez plus tout à fait la même « bosse » dans vos impôts. Le problème, je le répète, ne sera peut-être pas réglé, mais vous auriez ainsi le temps de négocier et de trouver des solutions : pour être ancien président de région - ce qui me permet de parler quand même un peu en technicien - je sais en effet que, pour certaines d'entre elles, des actions sont engagées, en particulier les contrats de Plan, qui ne se termineront qu'en 1988 et il est donc difficile de demander aujourd'hui aux régions de faire des choix et de construire des lycées. Je reconnais qu'il y a une « vitesse acquise » et qu'on ne peut pas du jour au lendemain arrêter telle ou telle action, mais, dans les deux ans qui viennent, on peut redéfinir les actions de la région.

Personnellement, j'ai réuni, en ma qualité de président de la commission de synthèse de ma région, les présidents de conseil général. Il m'a semblé que ces financements croisés, auxquels on s'est habitué, doivent disparaître.

Je connais des équipements - c'est rare mais cela peut arriver - pour lesquels, grâce aux subventions d'Etat, de la région et du département, et au remboursement de la T.V.A., le promoteur n'a pratiquement rien à payer.

Il doit donc avoir une très grande responsabilité des régions comme des départements afin que disparaissent des financements croisés et que soit défini qui fait quoi.

J'ai commencé cette redistribution au niveau de la région et il y a sûrement des économies à faire.

Je ne prétends pas que ce soit là une solution, et si, en définitive, vous souhaitez voter cet amendement je n'y pourrai rien, mais j'aurai essayé de vous apporter des précisions.

Il me semble néanmoins qu'il conviendrait mieux de le voter lors de l'examen du budget du ministère de l'intérieur, car, au sein du ministère de l'éducation nationale, je n'ai pas la maîtrise des crédits de décentralisation et je ne pourrai que saisir mon collègue de l'intérieur.

Donnons-nous donc quelques jours. Cela permettra peut-être aux présidents de région de rencontrer certains membres du Gouvernement pour voir de quelle façon on pourrait entériner cette proposition de la Caisse des dépôts et dégager éventuellement d'autres moyens.

A cet égard, vous êtes beaucoup plus puissant que moi pour obtenir quelque chose. (*Sourires.*)

Le vote de cet amendement ne vous apportera rien, si ce n'est une commission d'évaluation, qui sera pieds et poings liés par les régions et qui fera apparaître, peut-être plus tôt que vous ne le souhaitez, les besoins de la région - moyennant quoi on vous accusera sur la place publique en disant que vous ne faites pas votre travail ! A la limite, cela peut même être contraire à nos intérêts - permettez-moi de me joindre à vous - régionaux.

Donc, donnons-nous de l'oxygène : deux ans de remboursement différé. Prenons le temps de discuter. Régions ce problème de fond, qui est un véritable problème de société, car la France ne peut pas faire l'économie d'une scolarité prolongée progressivement à dix-huit ans, comme c'est le cas dans les pays développés qui sont nos concurrents.

C'est, à mon avis, un sujet si important qu'il mérite mieux qu'un amendement, qui risque, en fin de compte, de ne pas vous donner satisfaction.

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Guyard, contre l'amendement.

**M. Jacques Guyard.** Je ferai tout d'abord une remarque sur l'intervention de M. Gaudin.

Nous avons, entre 1981 et 1986, bâti largement autant de lycées qu'il s'en était bâti au cours des cinq années précédentes.

Ainsi, dans le département des Alpes-Maritimes, cher au cœur de notre collègue Ehrmann, trois lycées ont été bâtis entre 1981 et 1986. Cela n'a certes pas empêché le lycée Maséna de vieillir, mais cela a sérieusement renouvelé le stock.

M. le ministre a fait état des difficultés d'évaluation des coûts de construction ou de rénovation des lycées. C'est oublier, monsieur le ministre, que dans la plupart des cas - vous le savez bien, puisque vous avez été président de conseil régional et que vous êtes président de conseil général - les élus locaux utilisent les services du rectorat et des directions de l'équipement de l'Etat. Les fonctionnaires de l'Etat sont donc complètement associés dès l'origine à l'évaluation des coûts en question. Il n'existe donc aucun risque de divergence entre les élus des régions et les représentants de l'Etat sur la valeur des actions concernées.

Enfin - et c'est peut-être le plus important - la suggestion que vous faites de prêts spéciaux de la C.A.E.C.L. dotés d'un différé est une solution qui fait preuve d'imagination, mais qui coûte cher, car la Caisse des dépôts et la C.A.E.C.L. prêtent de l'argent à des taux réels dont chacun sait ici combien ils sont élevés. En effet, la baisse de l'inflation n'a pas été suivie à due concurrence par une diminution des taux et, si le différé apporte une bouffée d'oxygène pendant deux ans, permettez à un élu dont la collectivité bénéficie de prêts avec des différés relativement importants de la Caisse des dépôts, de vous assurer que une fois le différé passé, on paye très lourdement les annuités de retard. Et à force de retenir son souffle, monsieur le ministre, on finit par s'éteuffer.

C'est pourquoi nous considérons que la proposition de M. Gaudin va dans le droit fil de la logique et des institutions de la décentralisation. Elle s'appuie sur des outils qui ont déjà fait leur preuve, notamment celui du comité des finances locales, qui a permis de gérer de manière correcte les coûts de la décentralisation.

C'est pourquoi nous voterons l'amendement de M. Gaudin.

**M. Philippe Vasseur.** Il n'est pas contre l'amendement ! Il est pour !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Monsieur Guyard, en fin de compte, vous semblez découvrir aujourd'hui la décentralisation que vous avez votée. Mais, quand celle-ci a été instituée, vous saviez bien dans quelle situation seraient les collectivités locales.

Ce qui me surprend, c'est que, l'année dernière, lorsque vous avez discuté les crédits du ministère de l'éducation nationale, vous n'avez rien dit. Or tout le monde savait ce qui allait arriver. Et je le savais lorsque, en octobre 1985, avant même d'en avoir formellement la responsabilité, j'ai établi un programme de développement des lycées dans la région Poitou-Charentes. Mais comme M. Chevènement était alors à la place que j'occupe aujourd'hui, vous n'avez soufflé mot. Cette année, vous dites : « C'est scandaleux ! Il faut

absolument qu'on trouve des solutions ! » (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Je comprends tout à fait votre attitude, monsieur Guyard. Elle est politique. Mais convenez que l'attitude que vous avez adoptée l'an dernier n'apparaît pas très cohérente ni très responsable au regard de celle que vous adoptez cette année.

**M. Jean-Claude Cassaing.** Il a fallu un an pour mesurer quel était le poids de la décentralisation !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Claude Gaudin.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Je tiens à dire à M. Martinez que nous ne demandons pas un rapport supplémentaire pour faire la joie - nous n'en doutons pas - des conseils académiques dans nos régions. Pour vous répondre d'une phrase en provençal que quelques-uns de mes amis comprendront : « Un rapport de plus, léu m'en fouti ! » (*Sourires.*) Et vous aussi !

Ce que je voulais vous faire comprendre, monsieur Martinez - et vous l'aviez parfaitement compris, comme d'ailleurs M. le ministre de l'éducation nationale - c'est que nous avons besoin d'une rallonge, c'est que nous avons besoin d'un peu d'argent.

Vous preniez tout à l'heure, monsieur le ministre, le cas de Provence-Alpes-Côte d'Azur, où mon généreux prédécesseur avait posé des pierres. Moi, je pourrais poser encore une pierre, la deuxième, et puis m'arrêter là, ne plus rien construire.

Cela ne nous paraît pas sérieux.

Notre amendement, monsieur le ministre, constitue - vous l'avez parfaitement saisi - une pression morale. C'est pour vous dire : « Allez-y ! Il faut que vous nous donniez quelques crédits supplémentaires pour nous permettre de réaliser nos opérations ! »

Je n'entrerai pas dans une polémique puisque, à en juger par les sourires de mes collègues, une très large majorité se dégage en faveur de cet amendement.

C'est cela, monsieur le ministre de l'éducation nationale, que je voulais vous dire au nom de mes collègues.

Je comprends que vous souhaitiez renvoyer la balle au ministre de l'intérieur, dont le budget sera examiné vendredi matin. Mais, à son tour, votre collègue vous dira : « Il faudrait que les présidents de région aillent pieds nus, en chemise et la corde au cou, jusqu'à la Rue de Rivoli pour demander s'il ne serait pas possible d'obtenir quatre sous de plus. » C'est quatre sous de plus que nous vous demandons, monsieur le ministre !

Vous nous dites que vous consentirez aux régions un prêt d'un milliard de francs en 1987, 1988 et 1989, avec un différé total de remboursement. C'est un élément positif, qui nous permettra de faire face, mais cela ne nous satisfait pas pleinement. Il faut que le Gouvernement se décide à nous donner un peu plus.

Tel est le sens de mon amendement. Je le maintiens donc.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 130.

**M. Alain Grotteray.** Je vote contre !

(*L'amendement est adopté.*)

**Un député du groupe U.D.F.** Belle unanimité !

**Un député du groupe socialiste.** Sauf une voix !

### Après l'article 73

**M. le président.** En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant l'amendement n° 138, présenté par MM. Carraz, Cassaing et les membres du groupe socialiste, qui tend à insérer un article additionnel après l'article 73.

Cet amendement est ainsi rédigé :

« Après l'article 73, insérer l'article suivant :

« Le Gouvernement dépose chaque année, en annexe du projet de loi de finances, un état récapitulatif des crédits affectés à l'enseignement professionnel et technologique. »

La parole est à M. Roland Carraz.

**M. Roland Carraz.** Mon amendement, monsieur le ministre, ne vous coûtera rien !

Il s'agit de permettre au Parlement de juger en toute connaissance de cause de l'évolution des crédits affectés à l'enseignement professionnel et technologique.

Chacun a pu se rendre compte, lors du débat budgétaire, en particulier hier, que les parlementaires avaient beaucoup de difficultés à évaluer, au sein du budget du ministère de l'éducation nationale, la part exacte des crédits revenant à l'enseignement technologique et professionnel.

Cette année, l'exercice était d'autant plus difficile que nous ne disposions pas, contrairement aux années précédentes, d'avis budgétaires, la majorité de cette assemblée ayant décidé de supprimer l'avis budgétaire précédemment rédigé par M. Fuchs, avis qui était particulièrement utile.

Le sens de mon amendement est donc parfaitement clair. Il s'agit de permettre à l'Assemblée de mesurer l'évolution de ces crédits et, tout particulièrement, l'état d'avancement de la loi de programme sur l'enseignement technique et technologique votée au mois de décembre 1985.

Je vous rappelle que l'article 19 de cette loi prévoit que, chaque année, un rapport d'exécution est présenté au Parlement. Nous n'avons ni rapport d'exécution, ni bleu budgétaire, ni avis budgétaire. Cela fait beaucoup pour un budget qui est tout de même de l'ordre de 27 milliards de francs et dont chacun s'accorde à reconnaître qu'il doit être prioritaire dans ce pays.

Je souhaite donc, par cet amendement, que les députés aient la possibilité d'apprécier l'évolution d'un secteur essentiel à la modernisation de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial.** Je crois bien comprendre le souci de nos deux collègues, M. Carraz et M. Cassaing, qui est de permettre un meilleur contrôle du Parlement, ou, en tout cas, une meilleure vision par le Parlement d'une masse budgétaire concernant l'enseignement technologique.

**M. Roland Carraz.** Nous voulons d'abord une information !

**M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial.** C'est un souci permanent. La commission des finances qui, cette fois-ci, ne l'a pas abordé s'était prononcée sur ce problème lors de l'examen du projet de loi de finances pour 1985.

Je vous lis sa deuxième observation : « La commission des finances, soucieuse que l'effort en faveur de l'enseignement technique soit nettement défini, demande que celui-ci fasse l'objet d'une action au sein de la section enseignement scolaire du fascicule bleu. »

Si M. le ministre Chevènement n'avait finalement pu satisfaire cette observation, c'est qu'il doit y avoir des réticences et des obstacles du côté du ministère des finances.

Ils sont d'autant plus réels - à cet égard, votre amendement c'est « jamais deux sans trois » - que, lors de la loi d'orientation en matière de programmation de l'enseignement technologique du 16 juillet 1971, il était déjà prévu qu'un rapport serait présenté sur l'exécution de cette loi. Or, vous le savez, rien n'est venu.

Dans votre exposé des motifs, vous citez la loi de programmation sur l'enseignement technologique du 23 décembre 1985, qui, elle aussi, prévoyait un rapport. Rien n'est venu non plus. Comme Anne, on n'a rien vu venir, et, là, vous proposez un nouveau rapport.

Aussi, je m'interroge surtout par rapport à l'observation formulée par la commission il y a deux ans. Le rapport pourrait sans doute fournir une information supplémentaire. Mais je ferai la même observation qu'à M. Gaudin : ce sera un cinquante-cinquième rapport.

**M. Roland Carraz.** Celui-là serait utile.

**M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial.** Encore une fois, je « colle » à quelque chose que vous ne pouvez pas contester. L'observation d'il y a deux ans demandait non un rapport, mais une action individualisée dans le « bleu » en faveur de l'enseignement technologique.

Je me demande s'il n'y aurait pas là une position intermédiaire. Le rapport sera certes un élément d'information, mais il n'aura pas de valeur juridique et viendra s'ajouter aux cinquante-quatre rapports précédents. En revanche, une action individualisée dans le bleu aurait une portée juridique

qui serait un peu plus réelle - plus réelle par exemple que dans le blanc, le budget-programme, où il y a simplement un programme qui est prévu pour les lycées d'enseignement professionnel. Cela dit, le budget-programme, on l'a toujours avec retard.

J'estime, à titre personnel, qu'une solution du type de celle proposée par la commission des finances il y a deux ans serait préférable : une action dans le bleu me paraîtrait avoir une portée juridique plus réelle qu'un rapport supplémentaire.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Je considère que M. Carraz va à l'encontre du but qu'il recherche.

**M. Roland Carraz.** Quel paradoxe !

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Ce qui est encore plus paradoxal, monsieur Carraz, c'est que vous n'avez pas présenté de bleu l'année dernière, alors que vous auriez pu le faire.

**M. Roland Carraz.** Vous connaissez la situation !

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Certes, mais elle était la même que maintenant. Donc, pourquoi me faire cette demande cette année ? Vous auriez pu vous la faire à vous-même l'an passé.

Mais j'en reviens au problème de fond qui est plus important. Comme vous l'avez fait précédemment, monsieur Carraz, j'essaie de restaurer l'image de l'enseignement technique dans l'esprit des Françaises et des Français. Je souhaite qu'il soit perçu par l'opinion publique comme un enseignement noble et respectable, ce qui, il faut l'avouer, n'a pas toujours été le cas.

Nombre d'actions de l'enseignement technique font partie de la culture générale. Comment faire pour les dissocier ? A vouloir isoler l'enseignement technique, on risque de créer une sorte de ségrégation à son égard, alors que, justement, j'essaie de réunir les différentes formes d'enseignement et de faire en sorte qu'il n'y ait plus qu'un seul bac avec, comme je l'ai annoncé, des séries littéraires, scientifiques, de techniques industrielles ou de techniques de gestion.

L'enseignement technique n'est pas quelque chose à part, c'est un enseignement noble et respectable, que je souhaite encore développer dans les prochaines années.

Nous répondons à vos questions du mieux que nous pouvons et probablement comme vous le faisiez avant. Ce sont d'ailleurs souvent les mêmes fonctionnaires que ceux qui vous assistaient lorsque vous étiez ministre qui nous prêtent leur concours.

Une évolution est sans doute nécessaire, mais votre proposition me paraît aller à l'encontre des intérêts de l'enseignement technique. Cela dit, je suis tout à fait prêt à vous donner davantage d'informations si vous estimez ne pas en avoir assez.

M. Martinez rappelait tout à l'heure qu'on avait déjà voté pour un cinquante-cinquième rapport. Je ne souhaite pas qu'on en vote un cinquante-sixième. Combien sont lus réellement ? Je n'en sais rien ! Quand j'étais rapporteur général de la commission des finances du Sénat, je m'opposais systématiquement aux propositions de rapport. Il y en avait au moins deux ou trois par loi de finances. De temps en temps, une de ces propositions passait à travers les mailles du filet, mais les autres étaient repoussées. A quoi bon faire rapport sur rapport - ce qui nécessite toujours davantage de fonctionnaires - alors que ce n'est pas indispensable à la dynamique de notre action ?

Pour toutes ces raisons et pour défendre l'enseignement technique, dont je ne souhaite pas la séparation du reste de la culture générale, je suis contre cet amendement.

**M. le président.** Maintenez-vous votre amendement, monsieur Carraz ?

**M. Roland Carraz.** Je déplore votre réponse, monsieur le ministre. Il n'y a aucune contradiction, au contraire, entre notre volonté commune de promouvoir l'enseignement technique et la nécessité d'y voir clair dans le budget.

Nous sommes actuellement dans l'impossibilité de savoir comment les choses évoluent. Je reconnais que cela est difficile, mais le budget de l'enseignement technique suppose que l'on isole un certain nombre de dépenses...

**M. le président.** Il ne s'agit pas d'engager un débat, mon cher collègue. Je vous ai posé clairement la question : maintenez-vous votre amendement ?

**M. Roland Carraz.** Je le maintiens, monsieur le président, et je regrette la position de M. le ministre.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 138.  
(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale, concernant l'enseignement scolaire.

## EDUCATION NATIONALE (suite)

### II. - RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.

La parole est à M. Jean Giard, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la recherche.

**M. Jean Giard, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur, mes chers collègues, dès que la commission des finances m'a fait l'honneur de me confier le rapport sur les crédits de la recherche, je me suis attaché à multiplier les entretiens avec l'ensemble des organismes et organisations chargés de la recherche et avec de nombreuses personnalités du monde scientifique.

Fort de cet ensemble d'investigations, je me sens aujourd'hui à la fois le rapporteur spécial de ces crédits et le porte-parole de tous ceux qui, quelles que soient les divergences que j'ai pu avoir avec certains d'entre eux, m'ont exprimé pour les uns leurs préoccupations ou leurs inquiétudes, pour d'autres leur mécontentement, voire leur colère et leur volonté de lutte, pour tous un sentiment de malaise et de nombreuses interrogations.

L'analyse globale et par action des crédits du fascicule budgétaire montre une chute modulée de ces derniers. Je n'accablerai pas de chiffres notre assemblée, d'autant que chacun peut se reporter à mon rapport écrit. Je me bornerai seulement à faire quelques commentaires.

On ne manquera pas de contester une présentation des crédits telle que je l'ai faite, comparant la loi de finances initiale pour 1987 à la loi de finances initiale pour 1986, le collectif budgétaire ayant en effet corrigé pour certains, amputé pour d'autres, cette dernière. Cela dit, la comparaison entre les deux lois de finances fait ressortir, à structures constantes, des diminutions de crédits dont le niveau pose le problème de la priorité désormais accordée à la recherche : moins 20,33 p. 100 en dépenses ordinaires, moins 6,23 p. 100 en autorisations de programme, moins 2,32 p. 100 en crédits de paiement. Et si l'on me reproche cette présentation je répondrai qu'il est de tradition constante de comparer ce qui est comparable, en l'occurrence une loi de finances initiale à une autre. C'est d'ailleurs ce qui a été fait pour les autres budgets.

De surcroît, qui peut aujourd'hui garantir que la loi de finances initiale pour 1987 ne sera pas modifiée en cours de gestion ?

Enfin, si l'on se réfère au B.C.R.D., c'est-à-dire au budget civil de recherche et de développement, après les annulations intervenues lors du dernier collectif, la situation reste tout aussi préoccupante. En effet, le total des dépenses ordinaires et des autorisations de programmes pour 1987 est en hausse de 0,6 p. 100 par rapport à 1986, c'est-à-dire en baisse en francs constants, et le total des dépenses ordinaires et des crédits de paiement est en diminution de 0,33 p. 100.

Cela dit, et avant de traiter ce qui m'apparaît comme les trois questions clés de ce budget - l'emploi scientifique, la recherche industrielle, la coopération internationale - je voudrais présenter trois observations sur l'ensemble des crédits affectés à la recherche.

Premièrement, les évolutions que je viens de souligner éloquent encore plus que ne l'avait fait le budget de 1986 la recherche publique française des objectifs fixés par la loi

de 1982. L'article 2 précisait que les crédits inscrits au B.C.R.D. devaient progresser à un rythme moyen annuel de 17,8 p. 100 en volume.

Votre budget, monsieur le ministre, consacre une rupture complète avec une loi dont la parution avait suscité des espoirs d'autant plus grands dans le monde scientifique que celui-ci avait joué le rôle décisif que l'on sait dans l'élaboration de ces orientations positives.

Le plan triennal avait déjà déçu bien des espoirs. Le rapport d'étape faisant le bilan de l'application de la loi d'orientation et de programmation de la recherche entre 1982 et 1985 indique en effet expressément que celle-ci n'a été exécutée qu'à 50 p. 100.

Certes, la progression des crédits a donné un coup d'arrêt au processus de dégradation que connaissait la science française, mais elle ne fut pas suffisante pour rétablir la situation de la France par rapport à celle de ses partenaires étrangers.

Le plan triennal a révisé en baisse les objectifs de financement. Et si la modernisation a fait de la recherche une priorité, la rigueur l'a ramenée au rang de priorité relative, comme le précise le rapport précité.

Le projet de budget pour 1987 aggrave encore ce recul, et on voit mal comment, avec de tels crédits, pourrait être atteint l'objectif de 3 p. 100 du produit intérieur brut consacrés à la recherche d'ici à la fin de la décennie.

Deuxièmement, la notion de B.C.R.D. semble progressivement abandonnée en faveur de l'agrégat « effort budgétaire de recherche et de développement », ce qui me paraît grave de conséquences. Le B.C.R.D. représentait pourtant un grand progrès par rapport à la période antérieure où n'existait qu'une enveloppe recherche. Il rendait possible une réelle programmation, une réelle coordination entre des organismes parfois antagonistes et, par conséquent, une meilleure cohérence et un plus grand décloisonnement. De plus, il facilitait les tâches de coordination des délégations régionales.

Mais le recours à la notion d'« effort budgétaire de recherche et de développement » n'a-t-il pas, en réalité, pour justification de masquer le recul du B.C.R.D. lequel est en passe de devenir une coquille vide ? En effet, globalement, alors que le B.C.R.D. régresse, l'effort budgétaire de recherche et de développement est en progrès : la hausse est de 3,7 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1986, et de 8,2 p. 100 après le collectif. Mais seule la recherche militaire connaît une progression de 19,28 p. 100.

Cela m'amène à ma troisième observation : la croissance des dépenses militaires de recherche se fonde sur une justification particulièrement pernicieuse, à savoir les retombées pour l'industrie de la recherche militaire. Certes, notre défense nationale a besoin de la recherche, mais faire reposer le développement de l'industrie sur celui de la recherche militaire engage notre pays dans une voie sans issue. Car la recherche militaire suppose de se plier aux règles du secret, à des interdictions et ne facilite en rien la coopération internationale. C'est pourquoi j'éprouve de fortes appréhensions quant aux nouvelles orientations de l'Anvar, qui, faute de crédits, se met au service de la recherche militaire. Il s'agit d'un exemple qui risque de faire école.

Examinons maintenant la question de l'emploi scientifique.

On sait que la disparité entre la France et les principaux pays industriels, s'agissant des effectifs scientifiques, est importante. Le projet de loi de finances pour 1987 ne contribuera certainement pas à améliorer la situation et ne rassurera pas le monde de la recherche, particulièrement choqué par la décision prise par le Conseil d'Etat d'invalider les élections des sections du comité national du C.N.R.S. et par les conséquences extrêmes qu'en a tirées le Gouvernement pour arrêter toutes les procédures de recrutement en cours.

Pour la première fois, en effet, les effectifs de la recherche diminueront, puisque 269 emplois, toutes catégories confondues, seront supprimés, soit une baisse de 0,45 p. 100 des effectifs. Certes, 266 emplois de chercheurs seront créés, mais le taux d'augmentation n'est que de 1,13 p. 100 et les I.T.A. - ingénieurs, techniciens, administratifs - verront leurs effectifs baisser de 535 emplois, soit une baisse de 1,46 p. 100. On est loin d'un taux de recrutement de 5 p. 100 qui assurerait un taux de renouvellement des équipes de 10 p. 100, taux qui nous a été présenté par plusieurs de nos interlocuteurs comme pouvant être le seul capable de garantir la régularité des recrutements. On est aussi en recul sur le rythme moyen annuel de créations d'emplois, hors intégration, de 2,1 p. 100 observé depuis 1981.



Plusieurs de nos interlocuteurs ont insisté sur le fait qu'il était nécessaire d'avoir une régularité dans le recrutement pour une activité à haut risque comme la recherche.

Par ailleurs, l'interdépendance des secteurs scientifiques est telle que c'est un non-sens que de donner un coup d'accélérateur à la recherche spatiale alors qu'on diminuera les crédits consacrés au C.N.R.S. On sait que c'est au C.N.R.S. que se fait la recherche fondamentale dont a besoin le C.N.E.S.

Enfin, et sans vouloir entrer dans les détails, dans certains secteurs notre retard est considérable. Ainsi, par exemple, 4 000 personnes, titulaires d'un doctorat, travaillent au Japon sur la microbiologie contre 150 à 200 en France.

Quant à la diminution du nombre d'I.T.A., elle gênera fortement les laboratoires, alors que s'y fait déjà cruellement sentir le manque d'ingénieurs et de techniciens de haut niveau ainsi que de personnels de secrétariat.

Pour ce qui est de la formation, hormis un effort notable accompli en faveur des internes en médecine et en pharmacie, le nombre d'allocations de recherche, de conventions industrielles de formation par la recherche, de bourses de doctorat pour ingénieurs du C.N.R.S. reste stable depuis 1984. Or une politique de recherche n'a de sens que si elle s'accompagne d'une politique de l'emploi scientifique à long terme qui remédie à la très nette disparité entre le potentiel recherche du secteur public et celui du secteur industriel, et à la grave distorsion démographique que connaît le personnel scientifique des institutions de recherche publique. Elle n'aura d'efficacité que si elle se situe dans un contexte général favorisant et développant les liens entre la formation, la recherche et la production, ainsi que la participation des personnels et de tous les intéressés à l'élaboration et à l'évaluation de la politique nationale de recherche.

En ce qui concerne la recherche industrielle, j'ai souligné dans mon rapport écrit le retard considérable de la France dans ce domaine. Je ne reviendrai donc pas sur les chiffres, aussi éloquents soient-ils. Mais je voudrais vous faire part de quelques réflexions qui concernent particulièrement le rôle de l'Etat en la matière.

Dans une importante et récente étude sur la politique d'innovation en France, l'O.C.D.E. distingue quatre phases dans l'ensemble du processus d'innovation : une phase exploratoire, une phase de transition vers la définition industrielle du produit ou du procédé, une phase de lancement de la production, une phase de pénétration du marché. Le rôle décisif de l'Etat se situe au niveau des deux premières.

Dans une déclaration sur la recherche industrielle, le C.N.P.F., après avoir rappelé son attachement au libéralisme, précise notamment : « Les entreprises françaises ne peuvent se passer d'incitations financières publiques à la recherche et au développement sous peine d'être en situation d'infériorité par rapport à leurs concurrents. Un allègement général des charges n'aurait pas un effet direct sur la recherche et le développement, car les résultats financiers des entreprises étant limités, elles affectent leurs ressources propres au désendettement, à la reconstitution des fonds propres et à l'investissement avant la recherche et le développement. »

Je laisse évidemment au C.N.P.F. la paternité de propos que je n'approuve pas entièrement. Toutefois, je ferai remarquer que votre budget, monsieur le ministre, se caractérise par l'abandon des aides directes et soumises à une obligation de résultat au profit des allègements de charges. En effet, les crédits de l'Anvar - d'ailleurs en forte diminution - sont transférés au ministère de l'Industrie, ceux du fonds de la recherche et de la technologie chutent et la disparition du fonds industriel de modernisation supprime les frais participatifs technologiques, notamment ceux relatifs au lancement commercial de l'innovation.

Par ailleurs, le système de prêts qui se met en place, et qui fait intervenir de façon directe le réseau des banques, cesse de privilégier l'aide à la recherche et à l'innovation. Il s'agit bien là d'une réorientation profonde de la politique de financement de la recherche industrielle, dont l'autre volet est constitué par une montée en puissance des aides fiscales, d'ailleurs le plus souvent non chiffrées, et notamment du crédit d'impôt, dans un contexte marqué par un allègement général des charges des entreprises.

Le devenir des programmes mobilisateurs m'apparaît également préoccupant. Or ces programmes se proposaient de mobiliser autour de grands objectifs d'intérêt national tant

des crédits budgétaires que d'autres moyens apportés par les organismes publics de recherche, les laboratoires universitaires, les entreprises nationales, les centres de recherche et les entreprises privées.

Leur rôle dans le développement de la recherche industrielle est incontestable. La question peut se poser de leur avenir dans la mesure où la tendance positive enregistrée en 1983-1984 s'est transformée en tendance négative en 1985 et où aucune donnée chiffrée n'est aujourd'hui disponible.

Quant au programme de développement technologique, le recul de l'électronique et de l'électronucléaire ne peut avoir que de graves conséquences sur la recherche industrielle.

Enfin, je crains que les tendances marquées à la privatisation ne portent en elles des risques sérieux de recul, de déviation, voire de dévoiement de la recherche, et que la conduite d'une politique régionale de recherche et de développement technologiques, dont on commence à percevoir les premiers effets positifs, ne soit contrecarrée par les hésitations à prendre en compte cette dimension, comme en témoignent l'incapacité de régler clairement le cadre statutaire des directeurs régionaux à la recherche, la réduction des crédits de l'Anvar et sa réorientation, la nouvelle politique de planification et d'aménagement du territoire ou la réduction du rôle du ministre de la recherche et de la technologie.

Je voudrais maintenant aborder l'importante question de la coopération internationale.

La coopération implique l'indépendance de chaque nation, qui doit garder sa liberté de déterminer et de conduire ses propres projets : de grandes réalisations ont été faites dans cet esprit.

Pour la France, la coopération s'établit d'abord avec les Européens et s'organise principalement à travers d'Eurêka et des programmes de la C.E.E. Je tiens ici à rectifier une erreur involontaire contenue dans mon rapport écrit. J'ai en effet, depuis sa publication, reçu réponse à ma question sur l'I.D.S., et le contenu de celle-ci me permet de donner une appréciation globale sur ce problème.

L'apport de projets traitant de la biotechnologie et de l'agro-alimentaire confère à Eurêka un contenu vraiment civil, et je ne puis qu'approuver la coordination entre Eurêka et la C.E.E., à laquelle le traité de Rome interdit toute implication dans des activités militaires. Mais la réponse qui m'a été faite concernant l'éventuelle participation d'entreprises françaises à l'I.D.S. ne peut que me préoccuper. J'en donne lecture : « Il n'est pas actuellement envisagé d'accord intergouvernemental dans le domaine de l'initiative de défense stratégique prise par les Américains. Mais, de même que le Gouvernement n'a pas d'objection de principe en ce qui concerne la participation éventuelle d'entreprises françaises à des programmes américains de l'I.D.S., il n'est pas exclu que certains laboratoires publics soient conduits à répondre à des demandes ponctuelles, dans le cadre des activités contractuelles des établissements de recherche. »

Quant à la coopération avec les autres pays industrialisés, il est étonnant que la coopération avec l'Union soviétique et l'ensemble des pays socialistes ne soit évoquée à aucun moment. Quelle est la signification de ce silence ?

Enfin, s'agissant de la coopération avec les pays en voie de développement, la réduction des subventions à l'O.R.S.T.O.M. ou au C.I.R.A.D. risque de lui porter un sérieux coup.

Avant de conclure, je me dois d'informer l'Assemblée que notre commission des finances a rejeté à ma demande, par un premier vote, le budget de la recherche, et qu'à la demande du rapporteur général il a été procédé à une seconde délibération qui a conclu à son adoption.

Une observation a été adoptée à l'unanimité le 10 octobre par la commission, qui souhaite une accélération de la mise en place de procédures d'évaluation de la recherche publique rigoureuses et incontestables.

En conclusion, je tiens à rendre l'hommage qu'ils méritent à la science française et à tous ceux qui, à des titres divers, dans des secteurs différents et à quelque niveau de responsabilité qu'ils se trouvent, ont hissé notre pays à un rang honorable, parfois au premier rang dans bien des domaines, et l'ont doté d'un système de recherche dont l'originalité tient tout particulièrement à l'existence de grandes institutions à statut démocratique. Ce que je crains, c'est une restructuration en profondeur de ce système afin de l'adapter davantage

à des critères de rentabilité financière à court terme. Dans ces conditions, en effet, les réponses à de grandes questions d'actualité comme celles qui concernent les orientations du développement scientifique et technique, le niveau et la qualité des moyens, l'organisation et la gestion de ce secteur ne pourraient être satisfaisantes. Il conviendrait au contraire d'impulser un immense effort de formation pour lier recherche et production et permettre de maîtriser aussi totalement que possible des évolutions rapides des sciences et des techniques, de maintenir une activité de recherche sur tout le front de la connaissance et d'élargir la coopération internationale.

Ainsi seulement la recherche constituerait une voie prioritaire vers l'indépendance nationale et vers le plein emploi. (*Applaudissements sur les banes du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Michel Dubernard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la recherche.

**M. Jean-Michel Dubernard, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, dans un contexte de contraction des dépenses publiques nécessaire et souhaitée par les Français, on ne peut être que satisfait de constater l'accroissement, en 1987, de l'effort en faveur de la recherche, qui traduit la volonté de choisir l'avenir sans exclure pour autant une certaine rigueur.

Les éléments de satisfaction apparaissent à l'analyse objective du budget que vous avez préparé. Après le rapport de M. Giard, il est nécessaire de rappeler un certain nombre de chiffres.

Ainsi, la dépense intérieure de recherche-développement, qui correspond à la somme des financements consacrés sur le territoire national à la recherche-développement par tous les agents économiques, augmente de 8,5 p. 100. Elle représentera en 1987 2,47 p. 100 du produit intérieur brut, prolongeant avec la même pente une progression observée depuis quelques années - 2,39 p. 100 en 1986, 2,32 p. 100 en 1985 - qui devrait permettre à notre pays, si cet effort est maintenu, de rattraper dans ce domaine les Etats-Unis, le Japon, la République fédérale d'Allemagne et la Grande-Bretagne.

L'effort budgétaire de recherche et de développement technologique, qui se compose du budget civil de recherche, de la recherche universitaire, des contributions à la recherche du budget annexe des P. et T. et des crédits de recherche militaire, est en hausse de 8,1 p. 100 par rapport à 1986 après collectif et de 3,7 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1986. Il comporte une augmentation de 19,2 p. 100 du secteur des crédits recherche-développement-essais militaires, dont il faut signaler que les retombées pour les entreprises sont estimées à 70 p. 100. Au total, si l'on inclut le crédit d'impôt recherche, l'effort budgétaire de recherche atteint cette année un montant de 81,3 milliards de francs, contre 75,2 en 1986.

Le total des dotations du budget civil de recherche et de développement technologique ne s'accroît que de 0,7 p. 100. On peut a priori regretter cette croissance modeste, des crédits. Toutefois, celle-ci s'explique par le plafonnement de la subvention d'équipement versée au C.E.A. par le ministère de l'industrie; par la limitation de la contribution aux apports en fonds propres de l'Etat aux entreprises de la filière électronique et par l'achèvement des opérations d'aménagement de l'établissement public du parc de La Villette; par l'évolution et les modalités de financement des programmes aéronautiques inscrits au ministère chargé des transports et, enfin, par des décisions à prendre prochainement sur les programmes nouveaux de la politique spatiale, dont le financement n'est pas pris en compte dans le plafond des autorisations de programme du Centre national d'études spatiales.

Le montant de la section « recherche » s'élève à 21,04 milliards de francs, soit une progression de 6,1 p. 100. Cette dotation connaît cependant une évolution contrastée. Au niveau des effectifs budgétaires, 527 emplois de chercheur, ingénieur et cadre des établissements publics et commerciaux ont été créés afin de recruter des jeunes. Corrélativement, 766 emplois ont été supprimés. Il est vrai que de nombreuses suppressions de postes concernent des emplois mis en réserve dans le cadre de directives appliquées par le précédent gouvernement. Mais il n'en résulte pas moins, au total, 239 sup-

pressions nettes d'emplois, représentant une diminution de 0,16 p. 100 du nombre des personnels, à comparer à celle de 1 p. 100 de l'ensemble de la fonction publique.

Il faut noter aussi l'augmentation, proche de 2 p. 100, du nombre de postes de chercheur dans les établissements publics, scientifiques et technologiques et la diminution d'environ 1,5 p. 100 du nombre de postes d'ingénieur, technicien et agent administratif.

Les subventions de fonctionnement des titres III et IV ont été reconduites à l'exception des mesures d'écrêtement des fonds de roulement intervenues à la suite du collectif.

Les autorisations de programme progressent de 4,2 p. 100 en 1987 et les investissements concernant les très grands équipements scientifiques ont été globalement reconduits. Les équipements mi-lourds augmentent de 20 p. 100 et les moyens de calcul des laboratoires de 7 p. 100. Enfin, la dotation du fonds de la recherche et de la technologie augmente de près de 40 p. 100.

Une autre priorité consistera à favoriser la recherche des entreprises, et on peut apprécier le bien-fondé des mesures économiques générales prises par le Gouvernement en vue d'alléger les charges des entreprises tout en laissant celles-ci responsables de leurs investissements.

Conformément à cette politique, le coût budgétaire du crédit d'impôt-recherche, qui constitue une réduction de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu dû par les entreprises, à hauteur de 50 p. 100 de l'accroissement en volume d'une année sur l'autre de leur effort de recherche, s'élève à 1,1 milliard de francs.

Enfin, la recherche fondamentale n'est pas négligée dans ce budget, qu'il s'agisse de la recherche universitaire, où s'amorce un rééquilibrage marqué par l'augmentation de 6,3 p. 100 des dépenses ordinaires, de 7,3 p. 100 des crédits de paiement et par l'effort important de maintenance du patrimoine et de l'équipement en moyens de calcul, ou qu'il s'agisse de l'activité des grands organismes de recherche. Les dotations ordinaires et les autorisations de programme des établissements publics scientifiques et technologiques présentent une hausse moyenne de 9,1 p. 100 et, pour l'I.N.S.E.R.M., de 13,8 p. 100. A cet égard, il est essentiel que ce type de recherche ne soit pas asservi aux objectifs industriels mais soit au contraire le moyen de catalyser la créativité industrielle.

Des progrès supplémentaires doivent cependant être consentis pour maintenir une augmentation régulière de notre effort de recherche.

La commission a émis un certain nombre de suggestions à cet égard.

La politique des personnels doit encore être régularisée. Il serait regrettable et paradoxal qu'au nom d'une gestion rigoureuse de la dépense publique on en revienne à une politique de recrutement « en coups d'accordéon », au détriment d'une politique de l'emploi à long terme, seule susceptible d'assurer le bon renouvellement des équipes et la qualité du personnel de recherche. L'effort d'incitation au redéploiement à l'intérieur des unités, et à la mobilité des chercheurs et des techniciens devrait être intensifié.

Dans le même ordre d'idées, si une loi de programmation comporte des aspects négatifs, le principal étant celui de n'être que rarement respectée, connaître les grandes orientations budgétaires sur quelques années assurerait plus de sécurité aux programmes de recherche à moyen terme.

Certaines politiques horizontales et sectorielles doivent encore être développées afin de corriger les points faibles de notre recherche tout en tirant partie de l'originalité de nos institutions. C'est pourquoi il convient d'encourager encore tous les secteurs de la recherche dans la voie de l'évaluation des programmes et des politiques.

Un effort de coordination reste à faire pour mieux remédier au trop grand cloisonnement de notre système de recherche.

Modifier et réorienter le contenu de certains programmes mobilisateurs permettrait de mieux définir leurs contours et d'éviter une dispersion des crédits. Ainsi, dans le domaine de l'électronique, il est urgent qu'une véritable instance de coordination applique clairement une stratégie de la filière.

Enfin, l'accentuation des efforts de recherche européens, encore trop timides dans certains domaines, conduit peu à peu à la construction d'un espace scientifique et technolo-



gique où il conviendrait de mieux discipliner et finaliser les entreprises. C'est le cas de la politique européenne de recherche médicale et pharmaceutique ainsi que de la coopération en informatique.

Resserrer les objectifs des soixante-douze projets déjà acceptés dans le cadre du programme Euréka lui éviterait d'être victime de son succès et de courir le risque de donner lieu à une vaine dispersion des efforts. Renforcer l'autorité des instances de coordination empêcherait ce programme de se diluer dans la seule demande des industriels qui, par des surenchères, risquerait d'entraîner de graves difficultés de financement.

Cette série de suggestions n'enlève rien, monsieur le ministre, à la valeur d'un budget en augmentation par rapport à celui de 1986, un bon budget comparé à la moyenne des budgets présentés cette année à notre assemblée, un budget qui, si vous me permettez de reprendre en la complétant la phrase que vous avez prononcée devant notre commission, se traduira par « plus de chercheurs, travaillant sur des équipements plus nombreux et plus sophistiqués, avec un peu moins d'assistance technique et un peu plus de contraintes de gestion », un budget en phase avec l'esprit du budget de l'Etat.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales propose à l'Assemblée nationale de l'adopter. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

**M. le président.** La parole est à M. Robert Chapuis, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour la recherche.

**M. Robert Chapuis, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, je dois tout d'abord vous faire un aveu : j'ai proposé à la commission de la production et des échanges de rejeter vos crédits. La majorité ne m'a pas suivi par discipline politique.

**M. André Billardon.** Elle a eu tort !

**M. Robert Chapuis, rapporteur pour avis.** Elle m'a néanmoins autorisé à présenter ici les raisons de mon refus. Je le ferai dans le cadre du débat démocratique nécessaire au contrôle parlementaire. Je le ferai d'autant plus volontiers que je n'ai guère entendu de voix pour défendre votre budget.

Le 17 avril 1986, la recherche a cessé d'être une priorité nationale. Dans les annulations de crédits décidées à cette date, 44 p. 100 des autorisations de programme et 28 p. 100 des crédits de paiement concernaient votre ministère : le choc était particulièrement rude pour le Fonds de la recherche et de la technologie, l'ANVAR et l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie. Peu de temps après, le refus de valider 522 emplois au C.N.R.S. dénotait la volonté de peser sur les recrutements et de briser le mouvement qui s'était créé en faveur de l'emploi scientifique.

Votre budget se situe dans la même ligne. On y devine une politique, bien que celle-ci n'ose pas dire son nom. Car, depuis votre nomination au Gouvernement, vous n'avez jamais énoncé votre politique. Vous avez couru au plus pressé ; peut-être pour éviter le pire, c'est-à-dire empêcher la réalisation de certains projets chers à vos propres amis. Vous vous êtes occupé de l'enseignement supérieur, quitte à faire figurer dans votre projet de loi, à l'article 30, une disposition qui rétablit la pyramide des thèses et nous ramène au Moyen Age de la recherche, à l'écart de tous les autres pays développés.

Mais il y a plus grave. La présentation de votre budget ne rend pas compte des réalités. Les réponses de votre ministère aux questions du rapporteur ont été bien tardives. Le « jaune » vient seulement d'être distribué aux parlementaires. Il faut recomposer bien des lignes et des chapitres pour comparer les budgets de 1986 et de 1987. Surtout, à la différence des autres budgets, vous ne comparez pas les crédits de 1987 à ceux du budget voté en 1986.

Qu'on juge des différences !

**M. André Billardon.** Il y a triche !

**M. Robert Chapuis, rapporteur pour avis.** Le total des dépenses ordinaires et des crédits de paiement est en augmentation de 4,17 p. 100 par rapport au budget dit révisé,

mais, par rapport au budget initial, il est en diminution de 14,96 p. 100 ! Si l'on considère le total des dépenses ordinaires et des autorisations de programme, on constate une augmentation de 6,6 p. 100 par rapport au budget révisé mais une diminution de 15,87 p. 100 par rapport au budget initial.

**M. Jean-Hugues Colonne.** Triche encore !

**M. Robert Chapuis, rapporteur pour avis.** Dans ce cadre, les dépenses ordinaires diminuent de 20,33 p. 100 et les investissements exécutés par l'Etat de 32,16 p. 100.

Depuis deux ans, nous avons protesté contre les régulations budgétaires imposées en fin d'année par le ministre des finances. Vos amis protestaient contre ce détournement de la décision parlementaire. Aujourd'hui, vous faites du budget révisé un acte de gouvernement, un acte de votre propre ministère, et vous modifiez ainsi les bases mêmes du débat parlementaire.

S'il y avait eu un plus grand nombre d'annulations de crédits le 17 avril 1986, votre budget n'en aurait été que meilleur ! Cette absurdité n'est pas digne du chercheur que vous avez été ni de l'estime que l'on vous porte dans les milieux scientifiques.

Dans mon rapport écrit, j'ai essayé de rétablir la vérité des chiffres. Je ne les reprendrai pas en détail. Je ferai seulement trois constatations : l'emploi diminue, de lourdes incertitudes pèsent sur la recherche publique, la recherche industrielle n'est plus soutenue.

Vous tournez ainsi le dos aux lois d'orientation et de programmation votées en 1982, puis en 1985. Vos amis acceptaient alors les intentions mais regrettaient l'insuffisance des crédits. Que diront-ils aujourd'hui ? Vous n'avez pas abrogé ces lois qui devraient s'imposer à vous : vous avez préféré les ignorer !

En ce qui concerne l'emploi scientifique, la loi fixait un objectif de 1 400 emplois nouveaux par an pendant trois ans. Le budget de 1985 en a bien créé 1 400, mais votre budget de 1987 en supprime 240. Certes, nous notons avec satisfaction un solde positif pour les chercheurs : plus 277 ; mais il est très négatif pour les I.T.A. : moins 516 ! Or on sait qu'on ne peut faire de recherche aujourd'hui qu'en équipes et que les I.T.A. y jouent un rôle déterminant.

Il faut ajouter les suppressions d'emplois prévues dans d'autres ministères : ainsi, au Commissariat à l'énergie atomique, aux 100 que vous prévoyez s'ajoutent 134 suppressions d'emploi sur le budget de l'industrie, soit 234 en tout.

Je rappelle d'ailleurs à cette occasion que le budget civil de recherche et de développement, le B.C.R.D., n'est guère mieux loti que le budget propre de votre ministère : le total des dépenses ordinaires et des autorisations de programme diminue de 7,20 p. 100.

Seule la forte augmentation des crédits de recherche militaire - 19,28 p. 100 - permet de donner une meilleure image de l'effort national de recherche et de développement, mais on sait combien les retombées sur la recherche civile en sont incertaines.

Voilà un bien curieux libéralisme, qui compte sur les commandes de l'Etat pour aider les entreprises mais limite son soutien à leur propre effort d'investissement ! C'est sans doute une contradiction de plus dans votre majorité.

Cent douze emplois de moins au C.N.R.S., c'est inquiétant pour l'avenir de cet organisme.

Inquiétudes aussi pour l'INSERM, dont les missions semblent réorientées vers la seule recherche appliquée !

Inquiétudes encore pour l'A.F.M.E., dont les autorisations de programme diminuent de 36,5 p. 100, alors que la maîtrise de l'énergie devrait être plus que jamais à l'ordre du jour !

Je m'interroge aussi sur l'avenir du C.E.S.T.A., dont les crédits diminuent de moitié, et sur celui du C.E.A., qui va recevoir des crédits de deux budgets différents et risque de voir les liens se distendre entre son activité industrielle, regroupée dans C.E.A. Industrie, et son activité de recherche et d'application nucléaire, qui restera sous votre tutelle.

Que deviendra aussi l'ANVAR, maintenant que le Fonds industriel de modernisation est supprimé ? Son recensement vers les P.M.E., alors que les moyens financiers vont lui faire défaut, risque de la ramener à l'impuissance ou de la réduire à des interventions plus ou moins symboliques, comme celles qu'on a connues avant 1980.

D'une façon générale, l'incertitude pèse sur les organismes publics de recherche qui constituent depuis quarante ans le point d'appui de l'innovation dans notre pays. Après les grands débats régionaux et nationaux de la fin de 1981 et du début de 1982, ils s'étaient largement ouverts aux problèmes de la production. La valorisation était désormais à l'ordre du jour et les interactions étaient partout favorisées entre recherche fondamentale, recherche appliquée, recherche de développement et application technologique.

Des formules originales ont été mises en place avec les filiales, les groupements d'intérêt public, les centres de transferts de technologie. Au C.N.R.S., il y avait en 1985 deux fois plus de brevets déposés qu'en 1982.

Les régions ont participé à ce mouvement pour favoriser les possibilités d'association et les programmes conjoints, dont les programmes mobilisateurs donnent l'image à l'échelon national.

Beaucoup restait encore à faire : trop de lourdeurs dans certains organismes, y compris au C.N.R.S., trop de cloisonnements, une relation insuffisante dans certains domaines entre les organismes publics et la recherche universitaire. Il fallait peut-être des réformes, mais il fallait surtout garantir la cohérence et la continuité des efforts. Or je crains que votre budget ne traduise au contraire un risque de rupture.

Votre ministère s'est écarté de celui de l'industrie et s'est en quelque sorte encadré dans celui de l'éducation nationale. Il est bon de favoriser la jonction entre la recherche et l'enseignement supérieur, mais il serait dramatique de les confondre et de soumettre l'un aux impératifs de l'autre. On le voit bien pour la recherche industrielle.

Les grands programmes technologiques - le nucléaire, l'espace, l'électronique, l'aéronautique - sont davantage soumis à d'autres ministères, en particulier à celui des P. et T., et la relation avec la recherche risque de se compliquer.

Dans les entreprises nationalisées, la recherche a pris plus d'importance dans le cadre des contrats passés avec l'Etat. Qu'en sera-t-il avec leur privatisation ? Ne risque-t-on pas de voir le capital étranger imposer des formes de coopération scientifique qui ne correspondent pas toujours aux intérêts de notre pays ? On l'a vu avec des exemples précis, avant 1981, pour l'informatique, la chimie fine ou la pharmacie. La situation a été redressée pour Bull, Roussel-Uclaf ou Rhône-Poulenc, mais ne va-t-elle pas se détériorer de nouveau ?

D'une façon générale, dans notre pays, la recherche industrielle n'est pas à la mesure des enjeux de notre temps.

L'une des causes en est sans doute une trop grande coupure entre la recherche financée par l'Etat et la recherche financée par les entreprises. Celle-ci reste faible et les entreprises ont eu du mal à profiter de la recherche publique.

Sans tomber dans les excès d'un pilotage par l'aval, naguère cher à M. Aigrain, on peut rechercher une meilleure synergie entre recherche publique et recherche privée. C'est d'ailleurs l'une des formes de cette société d'économie mixte que préconise M. le Président de la République. Mais encore faut-il que les modes de financement viennent répondre à cette exigence. Pour soutenir l'investissement « recherche » des entreprises, il ne faut pas supprimer l'aide de l'Etat : il faut, bien au contraire, l'intensifier en la rendant plus efficace et plus sélective, sur des critères dont on peut rendre compte au Parlement et au pays, tout autant qu'aux autres pays européens avec lesquels nous devons renforcer notre coopération.

Il est absurde d'opposer aides directes et aides indirectes.

Les aides indirectes sont une excellente chose et nous avons appuyé les ministres qui ont développé le crédit d'impôt. Nous vous félicitons de l'avoir maintenu à hauteur de 1,1 milliard de francs. Il est bon de soutenir l'effort des sociétés de financement de l'innovation, mais les 13 S.F.I. ne disposent que de 530 millions de francs et, s'il faut faire appel aux régions, pourront-elles mettre dans la recherche plus que les 500 millions qu'elles y mettent aujourd'hui ?

C'est cinq à six fois moins que les aides indirectes que la République fédérale d'Allemagne apporte à la recherche-développement industrielle. J'ai noté que ce pays a renversé ses priorités : en 1976, il apportait quatorze fois plus d'aides directes que d'aides indirectes. En 1986, ce sera deux fois moins, mais il l'a fait dans le cadre d'une augmentation considérable de son budget et de ses moyens de financement : les 52 milliards de deutsche mark qu'il consacre à la recherche-développement et à l'innovation représentent 2,8 p. 100 de son produit national brut.

Vous voulez, vous aussi, renverser la tendance, mais vous le faites avec une telle brutalité, dans un contexte économique plutôt dépressif, qu'au lieu d'aider l'investissement recherche vous risquez de le décourager.

Avec la suppression du Fonds industriel de modernisation et de l'Agence pour le développement de l'informatique, avec les aides de l'ANVAR qui passent de 987 millions à 570 millions de francs, avec les crédits de l'A.F.M.E. qui pourront tout juste répondre aux obligations des contrats Etat-régions et le Fonds de la recherche et de la technologie qui, divisé par deux en avril 1986, apporte 750 millions, dont 150 sont déjà engagés pour le programme Euréka et le reste pour les contrats Etat-régions, c'est un coup d'arrêt qui est donné !

Or tout le monde s'accorde à dire qu'en matière de recherche et d'innovation il n'y a pas de place pour une politique de *stop and go*. En laissant jouer les lois du marché à ce niveau, vous pouvez contribuer au développement des entreprises les plus performantes, mais vous ne permettez ni aux entreprises plus petites ni aux secteurs plus traditionnels de devenir plus performants, de gagner en compétitivité.

L'intérêt des technologies nouvelles réside non pas vraiment dans leur production propre, mais dans leur insertion dans des secteurs comme l'automobile, le textile, la mécanique ou l'agro-alimentaire, qui pèsent lourd sur notre marché intérieur et doivent tenir à l'exportation. L'innovation technologique soutiendra leur production et nous permettra d'augmenter nos capacités de financement, y compris celles de la recherche, dans les entreprises comme au niveau de l'Etat.

Trop peu d'entreprises en France, notamment parmi les P.M.E., ont les moyens de cette innovation qui peut leur permettre de progresser. Pour qu'elles puissent acquérir ces moyens, il faut soutenir et guider leurs investissements. L'ANVAR, l'A.F.M.E., l'I.N.R.A. et bien d'autres organismes ont acquis les capacités d'expertise nécessaires aux entreprises.

En diminuant leur influence, vous rendez les entreprises moins clairvoyantes, sans les rendre plus dynamiques. Sous prétexte de les libérer, vous les aveuglez et vous alourdissez leurs chaînes. C'est une politique dangereuse et beaucoup hésiteront à vous suivre sur ce chemin.

C'est pourquoi j'avais proposé à la commission de la production et des échanges de rejeter vos crédits. Elle ne m'a pas suivi, mais j'ai la faiblesse de penser qu'elle m'a compris et que mes avertissements pourraient être utiles à une cause qui est finalement la cause même de votre ministère. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Yves Fréville, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'enseignement supérieur.

**M. Yves Fréville, rapporteur spécial.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, cette discussion se place sous le symbole du regroupement vivement souhaité de la recherche et de l'enseignement supérieur au sein d'un même ministère. Mais elle se situe également dans un contexte bien particulier : entre les derniers jours d'application - de non-application, devrais-je dire - d'une loi qui proclamait l'autonomie des universités mais qui, en fait, appliquait une logique centralisatrice et dirigiste, et le vote par le Parlement d'une loi qui devra restaurer un enseignement supérieur de qualité...

**M. Jean-Claude Casselng, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales pour l'enseignement supérieur.** Il est déjà de qualité.

**M. Yves Fréville, rapporteur spécial.** ... et, je l'espère, recréer un consensus dont la communauté universitaire a besoin.

Dans l'attente de ces nouvelles institutions, votre budget, monsieur le ministre, n'est pas un budget sacrifié. Il confirme au contraire, dans un contexte budgétaire difficile, la confiance accordée par le Gouvernement à l'enseignement supérieur.

Il se situe, avec un taux de croissance de 3,08 p. 100, très au-dessus du rythme d'augmentation du budget de l'Etat et surtout des seules dépenses civiles, qui n'est que de 0,9 p. 100.

Enfin, avec ses 21,7 milliards de francs, il représente 2,07 p. 100 du budget de l'Etat, chiffre jamais atteint depuis 1981.

Ce budget est également un bon budget sur lequel pourront s'appuyer les établissements d'enseignement supérieur pour effectuer leurs choix, car ce sera à eux désormais de les faire.

En effet, il s'agit d'un budget de progrès qui s'appuie sur trois priorités : une priorité sociale avec un accroissement des crédits de bourses de 18 p. 100 ; une priorité éducative avec la création de 576 emplois d'universitaires ; une priorité accordée à l'avenir de l'enseignement supérieur, avec une croissance des autorisations de programme, hors soutiens de programme, de 11,9 p. 100 et une augmentation encore plus nette des crédits de paiement qui, avec plus d'un milliard de francs, progressent de près de 25 p. 100.

Il s'agit également d'un budget de sagesse car tous ses autres postes, notamment ceux des subventions aux établissements, sont sauvegardés, à l'exception, et j'y reviendrai, des nécessaires économies sur les emplois vacants de personnels non enseignant.

Enfin, il s'agit d'un budget de confiance car, dans le respect du consensus que j'appelai tout à l'heure de mes vœux, vous avez respecté strictement les plans pluriannuels de transformation d'emplois et de titularisation en cours.

Je voudrais insister sur ces points, tant en ce qui concerne les étudiants, les personnels, que les moyens des établissements.

Les étudiants d'abord.

Actuellement, 30 p. 100 d'une classe d'âge entrent dans l'enseignement post-secondaire. Mais je ne crois pas que ce soit du point de vue des effectifs qu'il faille se placer : il vaut bien mieux examiner ce qui mesure l'efficacité de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire le nombre de diplômés qui sortent de notre appareil éducatif.

A cet égard, que constate-t-on ? Essentiellement deux choses.

Tout d'abord, au niveau des formations courtes, on assiste à la croissance de l'enseignement technologique court. Le nombre des titulaires de D.U.T. et surtout de B.T.S. a augmenté de 54 p. 100 au cours des sept dernières années. Certes, on observe une certaine détérioration des diplômes d'I.U.T. sur le marché, mais ce secteur doit et mérite d'être développé.

Le gouvernement précédent avait, à la veille des élections, proposé un plan de développement, ambitieux mais non financé, des I.U.T. Votre programme pour 1987 permettra, au prix d'une gestion très stricte, notamment en matière de personnels, d'ouvrir quatre départements. Il serait souhaitable que l'on passât à un rythme de croisière supérieur d'une dizaine, par exemple, avec l'aide, le cas échéant, pour les constructions, des collectivités locales.

En revanche, pour ce qui concerne les formations longues, l'accroissement de la part du marché détenue par les écoles, petites ou grandes, augmente considérablement au détriment des universités : on comptait dans les écoles 23 p. 100 de diplômés en formation supérieure longue il y a quelques années, alors qu'on en dénombre plus de 30 p. 100 aujourd'hui.

Cette détérioration de la part relative des universités est préoccupante. Elle montre la nécessité d'une réorganisation du secteur ouvert et d'une politique de différenciation des filières et des diplômés que permettra une plus grande autonomie.

Je ne pense pas qu'une tarification modérée des services rendus aux étudiants sous forme de droits d'inscription aille à l'encontre de cet objectif d'accroissement des diplômés. Au contraire, il me semble que cette tarification modérée favorisera un effort d'adaptation des filières car les universités devront se justifier à leur endroit de l'utilisation efficace des ressources collectées. Cette politique a d'ailleurs été largement amorcée : le montant des droits d'inscription actuels, soit 450 francs, produit à peu près les mêmes recettes que la subvention de fonctionnement du matériel aux établissements pour la part consacrée aux activités.

Il faut néanmoins fixer les contours de ce recours au droit d'inscription. Il convient d'abord de ne pas confondre droits d'inscription et cotisations à la sécurité sociale des étudiants. L'étudiant paie actuellement à peu près 1 100 francs. Mais

vous devez savoir, mes chers collègues, que, sur cette somme, 640 francs représentent sa cotisation à la sécurité sociale des étudiants, puisque le gouvernement précédent a supprimé tout recours du budget à cette sécurité sociale.

**M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis.** Vous n'aviez qu'à le rétablir.

**M. Yves Fréville, rapporteur spécial.** Ensuite, le régime des droits d'inscription est, dans tous les pays occidentaux, compensé par un système puissant de bourses. Or les bourses françaises d'enseignement supérieur, malgré l'effort important que vous accomplirez l'année prochaine, monsieur le ministre, et dont je me réjouis, puisque les crédits des bourses passeront de 1,7 milliard à 2 milliards de francs, soit une augmentation de 18 p. 100, n'intéressent encore à l'heure actuelle qu'environ 15 p. 100 des étudiants et leur montant maximum reste trop peu élevé pour que l'on puisse envisager une tarification des droits d'inscription qui ne soit pas simplement modérée.

Enfin, les droits d'inscription doivent demeurer une ressource propre de l'université. Je me permets à cet égard de m'indigner de la pratique, effectuée l'année dernière par le ministère, de la reprise des deux tiers de l'accroissement des droits. Ces deux tiers ont été enlevés aux universités, où ces droits avaient été versés, pour être ensuite redistribués selon des critères spécifiques au ministère.

Je formulerai maintenant quelques réflexions sur la comparaison des droits d'inscription dans l'enseignement supérieur du service public avec ceux du secteur privé.

En commission des finances, nous avons examiné les subventions qui avaient été accordées aux écoles à vocation technologique de l'enseignement supérieur privé. Vous y consacrez dans votre budget des subventions d'un montant de l'ordre de 4 millions de francs, le montant total des subventions à l'enseignement supérieur privé s'élevant à 57 millions de francs.

Que constate-t-on ? On constate que, si la subvention de l'Etat à ces établissements est de l'ordre de 600 francs par étudiant, les droits d'inscription y sont supérieurs à 10 000 francs, le produit de la taxe d'apprentissage étant de l'ordre de 50 000 francs. Or, précisément, la diminution de la croissance des rentrées au titre de la taxe d'apprentissage provoque une augmentation très sensible de ces droits d'inscription. Par conséquent, l'équité pourrait se concilier avec le soutien efficace de l'enseignement technologique pour que l'on envisage un financement contractuel mais partiel de ce type d'établissement.

Quant aux personnels, la priorité accordée par le Gouvernement à l'amélioration du secteur éducatif se traduit par la création nette de 576 emplois d'enseignant. Cet effort soutenu mérite d'être souligné. Qu'il me soit permis de dire à ceux qui le trouveraient légèrement inférieur à celui qu'on a constaté au cours des années passées, trois ou quatre vérités.

Tout d'abord, rien ne sert de créer des emplois si l'on ne les pourvoit pas. Actuellement, plus de 2 000 emplois d'enseignant sont vacants : un délai de plus en plus long sépare les créations des emplois au budget des nominations effectives. C'est ainsi que les emplois créés au 1<sup>er</sup> janvier 1985 ne seront tous pourvus qu'à la fin de l'année 1987. Ce décalage est dû aux modalités absurdes et incroyablement lourdes de recrutement mises en place en 1984. Il faudra, en ce domaine, revenir à des procédures plus souples, moins centralisées.

Ensuite, rien ne sert de créer des emplois si ceux-ci ne font pas l'objet de concours ouverts à tous. Or la préférence a été systématiquement donnée, au cours des années passées, à diverses mesures de pérennisation dans les fonctions, de titularisation de diverses catégories de personnels : assistants sans thèse, vacataires, associés, chercheurs hors statuts. Il y avait, pour chacune de ces catégories, d'excellentes raisons de procéder ainsi et, par conséquent, il est logique que ces plans soient achevés cette année. Il faut cependant observer que cela fut fait, en définitive, au détriment des plus brillants éléments des jeunes générations. Il faut mettre fin à tous les recrutements particuliers et en revenir au vieux et simple principe républicain : les emplois sont pourvus par concours et ouverts dans les mêmes conditions à tous.

**M. Etienne Pinte.** Très bien !

**M. Yves Fréville, rapporteur spécial.** Rien ne sert, enfin, de créer des emplois, si ces créations ne permettent pas de recruter des enseignants de qualité. Or ce résultat ne sera obtenu que si la condition universitaire, réévaluée, redevient attractive, ce qui n'est plus le cas.

Par exemple, à l'agrégation de gestion, discipline ô combien déficitaire, le nombre des admissibles est inférieur à celui des postes mis au concours ! Cette insuffisance s'explique par l'existence de goulets d'étranglement pour le passage dans le corps des professeurs et dans les classes les plus élevées de celui-ci.

Aussi convient-il de se réjouir que des aménagements de gestion permettent 500 passages supplémentaires à la 2<sup>e</sup> classe de professeurs, plus 24 en médecine, et, surtout, 200 passages à la 1<sup>re</sup> classe. Certes, ces créations d'emplois semblent répondre aux 696 suppressions nettes d'emplois de personnels non enseignants : c'est l'application stricte de la mesure générale d'économie de 1,5 p. 100, décidée par le Gouvernement : mais il ne s'agit pas d'une innovation puisqu'une mesure similaire, sauf à être plus rigoureuse encore, puisqu'elle portait sur 1 020 emplois, avait précédé cette décision. De plus, des « gels d'emplois » étaient intervenus depuis 1983. En fait, les gouvernements se suivent pour estimer que des progrès de productivité sont réalisables en ce domaine.

En absence de tout redéploiement des personnels en poste, je le reconnais volontiers, la forte spécialisation de nombreux emplois, notamment de recherche, rendra difficiles la sauvegarde de certaines activités non prioritaires et la réaffectation d'emplois au profit des actions nouvelles, telles les créations d'I.U.T. Sans doute serait-il souhaitable de dégager en ce domaine des possibilités supplémentaires de redéploiement, d'abord au sein des établissements eux-mêmes, peut-être ensuite à l'intérieur des villes universitaires, par exemple de Paris VI à Paris VII, ou l'inverse.

Mais cette mesure d'économie ne doit pas dissimuler l'amélioration sensible des carrières des personnels de recherche, techniciens de laboratoire et personnels I.T.A. du type C.N.R.S.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, respecte scrupuleusement l'échéancier fixé et permet l'intégration de 12 510 contractuels. Le financement d'une tranche supplémentaire de 6 000 bénéficiaires est assuré. Le total de ces mesures absorbera d'ailleurs les économies dues aux suppressions d'emplois dont j'ai parlé.

Je ne puis malheureusement que m'inquiéter des rigidités supplémentaires que l'application des statuts à treize nouveaux corps, et à plus de deux cent spécialités, vont créer pour le recrutement et la gestion trop centralisés de ces personnels.

Désormais, les dépenses de personnel absorbent 81 p. 100 de votre projet de budget, monsieur le ministre, hors action sociale. C'est dire la faible marge qui subsiste non seulement pour le fonctionnement courant mais aussi pour les programmes nouveaux des établissements.

Or, nous le savons tous, en ce domaine, la situation est moins idyllique que ne le laisseraient supposer certains bilans arrêtés l'an passé : nos bibliothèques restent dans une situation critique, le système informatique de recherche a pris un retard inquiétant dans son exécution, le mauvais état de maints locaux est connu de tous.

Dans ce contexte, globalement défavorable, vos choix, monsieur le ministre, sont judicieux, car ils préservent l'avenir.

D'abord, la recherche universitaire de base, qui vivifie l'ensemble des activités d'enseignement, a été intégralement protégée. Ses crédits de paiement passent de 1,34 milliard de francs à 1,43 milliard : ils augmentent de 6,8 p. 100 avec une priorité accordée au développement du réseau des moyens informatiques.

Ensuite, vous avez privilégié la maintenance du parc immobilier des universités. Notre patrimoine de 10 millions de mètres carrés a été construit au prix d'un gigantesque effort au cours des années soixante. Il doit désormais faire l'objet de grosses réparations et le matériel scientifique a besoin d'être renouvelé. Votre ministère évalue à au moins 400 millions de francs par an les crédits nécessaires à la maintenance.

La dotation prévue à ce titre passe de 262 millions de francs à 310 millions de francs, soit une augmentation substantielle de 18,3 p. 100. Néanmoins, elle ne satisfait que les trois quarts des besoins. Aussi me permettrai-je, au nom de la commission des finances, de formuler une observation à ce sujet.

Des efforts identiques ne pouvaient être consentis dans les autres domaines : mais aucun secteur n'a été sacrifié. Les subventions de fonctionnement-matériel qui assurent la vie quotidienne des établissements s'accroissent de 11 millions de francs, et même de 50 millions compte tenu des économies votées lors du collectif, tandis que 9 millions supplémentaires sont accordés aux bibliothèques et à l'information scientifique et technique.

J'ai qualifié, monsieur le ministre, ce projet de « budget de transition » : c'est une transition vers une plus grande autonomie financière pour les universités, autonomie que votre majorité appelle de ses vœux.

Aussi, en conclusion, voudrais-je appeler votre attention sur ce que je crois être une spécificité de cette autonomie.

L'autonomie financière est la contrepartie logique de l'autonomie pédagogique qui permettra aux établissements de diversifier leurs formations et d'adapter leurs diplômes aux nécessités du marché de l'emploi.

Mais, en ce domaine, « donner et retenir ne vaut ». Vous ne pouvez pas donner l'autonomie d'une main et la retenir sur le plan financier de l'autre ! L'Etat doit modifier en profondeur le mécanisme de la répartition de ses subventions et sans doute de ses emplois en les globalisant.

Or le système actuel de répartition, n'en déplaie aux chantres de la rationalisation des choix budgétaires, est un monstre de planification stalinienne. Dans sa sagesse, il prétend fixer, à l'unité près, le nombre des heures délivrées et la taille de l'amphithéâtre, pour chaque formation habilitée.

Moyennant quoi, les choix pédagogiques d'il y a vingt ans et les inégalités financières entre disciplines se perpétuent. Il convient d'en venir à un système de dotations forfaitaires et globales par grandes disciplines afin de redonner aux universités une liberté de choix et les inciter à assumer la pleine responsabilité des diplômes qu'elles délivrent.

A mon sens, ce projet de budget sera la base d'un nouveau contrat de confiance qui liera des universités libres, mais responsables, à l'Etat. C'est, monsieur le ministre, un bon point de départ pour la mise en œuvre de ce contrat. C'est pour-quoi la commission des finances lui a donné un avis favorable.

Elle a également adopté, je l'ai indiqué, l'observation suivante :

« La commission des finances, de l'économie générale et du Plan, constatant que les crédits actuels de maintenance et de renouvellement de matériel, quoique en augmentation, ne permettent pas d'assurer le maintien et la remise en état du patrimoine scientifique et immobilier des établissements d'enseignement supérieur, souhaite leur mise à niveau et la continuation de l'effort entrepris. » (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'enseignement supérieur.

**M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre délégué, je ne ferai pas dans la géographie : je dirai plutôt mon sentiment sur ce budget pour l'enseignement supérieur que vous nous présentez pour la première fois.

Votre projet se ressent des incertitudes de votre politique. Faute d'ambitions claires, vous réduisez les mesures nouvelles au strict minimum. Vous ralentissez l'élan de modernisation de l'enseignement supérieur, et ne pouvez que reconduire, avec des moyens très limités, les options prises en 1985 et en 1986.

Vous nous présentez un budget en panne, qu'il s'agisse de la rénovation des premiers cycles, de la professionnalisation ou de la recherche universitaire.

Vous défendez un budget de repliement où, pour la première fois depuis la Libération, 96 suppressions nettes d'emplois sont inscrites.



Vous proposez à l'Assemblée, pour votre premier débat budgétaire, un budget de désengagement. Malgré vos bonnes intentions et votre prudence, la stagnation globale des crédits ne permettra pas aux établissements de poursuivre leur activité au niveau réel de 1986.

C'est donc un budget en panne pour la rénovation des premiers cycles. Afin de résoudre le problème que pose le taux d'échec à l'Université, les premiers cycles ont été renouvelés. Dans les budgets de 1985 et de 1986, des moyens ont été dégagés : à la rentrée de 1986, plus de la moitié des étudiants ont bénéficié d'une orientation et d'un encadrement renforcés. Quels postes, pour 1987, monsieur le ministre, réservez-vous aux premiers cycles ? Avec 578 emplois budgétaires créés en 1987, au lieu de 1076 en 1986, combien d'emplois pourrez-vous dégager pour la réforme des premiers cycles, à laquelle les présidents d'université sont très favorables ?

En panne, la professionnalisation des filières : comment le développement des filières technologiques ne serait-il pas ralenti, avec des crédits de fonctionnement seulement maintenus, et un crédit d'heures complémentaires qui ne permettra pas de revalorisation du taux cette année ? On comprend, monsieur le ministre, la grande prudence dont vous faites preuve avant d'annoncer le nombre de départements d'I.U.T. qui ouvriront en 1987 ?

On comprend aussi votre pessimisme lorsque, dans une réponse au questionnaire budgétaire, concernant l'ouverture des nouveaux départements, vous notez que ces ouvertures auraient pour conséquence un moindre effort en faveur des structures existantes, d'où, pour elles, « des difficultés de fonctionnement graves ».

Et que deviendront les universités de technologie ? Avec la suppression de personnels A.T.O.S. et I.T.A., au nombre de 674, comment allez-vous poursuivre la politique d'habilitation des formations professionnelles ? Combien de D.E.U.S.T., de M.S.T. et de Miage - maîtrise d'informatique appliquée à la gestion - pourrez-vous créer ?

En panne, aussi, la recherche universitaire. Dans un contexte particulièrement peu favorable, il était prévisible que la recherche ferait les frais de l'opération. Hormis les crédits pour la construction et la maintenance des locaux, tous les autres sont en retrait par rapport aux objectifs du plan triennal adopté par le Parlement en 1985.

La somme des dépenses ordinaires et des autorisations de programme consacrées à la recherche universitaire n'augmente que d'un taux correspondant à l'inflation prévue, soit de 2,2 p. 100. L'expansion des moyens de la recherche universitaire, qui assurait sa restauration, depuis 1981, est pratiquement stoppée.

Pour prendre la mesure de ce coup d'arrêt, il suffit de comparer vos prévisions budgétaires pour 1987 avec le budget effectif des autorisations de programme annuelles, entre 1981 et 1986, et de considérer les contrats de programme financés sur les fonds de la recherche et de la technologie. Certes, nous sommes en droit d'espérer un abondement pour 1987 - vous nous l'avez indiqué - mais cette participation hypothétique ne devrait pas revêtir une grande ampleur. Au cours des cinq années précédentes, l'augmentation annuelle moyenne avait atteint 135 millions. Or vous en conviendrez, monsieur le ministre, vos prévisions les plus optimistes sont loin de ce résultat.

Si ce budget est en panne, n'est-ce pas parce que c'est un budget de repliement, je n'ose dire de renoncement ? Le nombre des étudiants augmente, et nous devons nous en réjouir, certainement. Hors classes préparatoires et grandes écoles, les effectifs se sont élevés de 952 000, à la rentrée de 1984, à 969 000, en 1985. Selon les prévisions, il y aura 990 000 étudiants à la rentrée de 1986. Il convient donc de développer les capacités d'accueil, d'accueillir ces étudiants dans de nouvelles filières.

Que constate-t-on, dans ce projet de budget, pour les locaux et l'encadrement des nouveaux étudiants ? Il y a, c'est vrai, une augmentation ces crédits de construction : de 101 millions de francs pour les autorisations de programme et de 128 millions de francs pour les crédits de paiement. Mais cette progression est en partie artificielle puisque, l'an dernier, l'enseignement supérieur avait bénéficié de 70 millions de francs sur le fonds de grands travaux.

On peut également inscrire à votre actif les crédits de maintenance des locaux universitaires : ils pourront permettre soit la réhabilitation, soit le maintien en état des locaux.

Mais les crédits d'équipement sont décevants. En dépit d'une apparente augmentation, nous tombons de plus 17,5 p. 100, en 1986, à plus 6 p. 100, en 1987. Si l'Etat ne consent pas un effort accru, comment élargir les capacités d'accueil des premiers cycles ?

Il en va de même pour l'encadrement : les moyens dégagés ne permettent plus une politique de développement des enseignements supérieurs. Pour la première fois, depuis 1945, le budget prévoit 69 suppressions nettes d'emplois. Ce solde négatif est la résultante de la création de 578 emplois d'enseignants et de la suppression d'emplois de non-enseignants. Les secteurs universitaires non technologiques seront frappés de plein fouet par les suppressions d'emplois de personnels non enseignants.

Si les engagements pris en matière de déblocage des carrières des enseignants semblent tenus, je constate, monsieur le ministre, que les transformations d'emplois de maître de conférences en emplois de professeur, explicitement autorisées par une lettre du directeur du budget, ne figurent pas dans ce qu'on appelle le « bleu budgétaire ». Pourquoi ?

A petits pas, votre budget ne conduit-il pas l'enseignement supérieur à se replier sur lui-même, à aller vers un malthusianisme implicite où la sélection, à la carte, à l'entrée de l'université résoudrait négativement le problème des capacités d'accueil ? Ce retour en arrière serait tout à fait stérile pour notre pays. On peut redouter, non sans raison, que votre budget n'anticipe les conséquences du projet de loi que vous avez présenté au Sénat et que vous soumettez prochainement à notre assemblée.

C'est un budget de désengagement. L'évolution des crédits de fonctionnement est à la baisse, mais l'effort financier demandé aux étudiants à la hausse. Les A.T.O.S. sont en question. Tout cela semble placer votre budget sous le signe du désengagement. Le contrat passé entre l'Etat et la Nation, pour la formation des jeunes, serait-il en cours de redéfinition ?

Les crédits de fonctionnement matériel des enseignements supérieurs n'augmentent, en francs courants, que de 0,5 p. 100 ; ceux de la recherche et de l'action sociale, en faveur des étudiants, sont tout juste reconduits ; seuls ceux des bibliothèques sont sauvegardés, avec une progression de 6,8 p. 100.

La situation est préoccupante. Si, compte tenu de l'inflation, le projet de budget pour 1987 prévoit officiellement une légère diminution, la diminution effective devrait être bien plus sensible, car le plan d'équipement interministériel pour la filière électronique n'existe plus. Or, chaque année, depuis quatre ans, il apportait 30 à 50 millions de francs d'équipements supplémentaires.

Je tiens aussi, me faisant l'écho de mon collègue M. Fréville, à souligner le bond des coûts d'inscription dans l'enseignement supérieur. Les étudiants paient des droits d'inscription : de 330 francs en 1985, ces droits sont passés à 450 francs, au moins théoriquement, en 1986. Mais les étudiants paient aussi, monsieur Fréville, une cotisation de sécurité sociale - 450 francs en 1985 et 640 francs en 1986. Monsieur le ministre, vous avez indiqué, si j'en crois une de vos réponses au questionnaire budgétaire, qu'il était envisagé de revaloriser la cotisation étudiante pour l'harmoniser avec les cotisations d'assurance personnelle des jeunes de moins de vingt-sept ans, fixée à 821 francs pour l'année 1986 !

Ne craignez-vous pas que ces augmentations à répétition ne conduisent à un recul de la démocratisation de l'université ? N'avez-vous pas déjà accepté, dans la discussion de votre projet de loi présenté au Sénat, un amendement qui permet aux établissements de fixer le montant des droits dans la limite « de deux fois le montant fixé par arrêté du ministre » ? Les étudiants, l'année prochaine, risquent de payer cher votre conception de la réforme des universités.

Ne prenez-vous pas ainsi le risque de faire payer aux étudiants, et à leurs familles, les tentations de désengagement de l'Etat, à moins que vous ne soyez partisan, comme l'actuel directeur des enseignements supérieurs, de la suppression de la gratuité de l'enseignement supérieur et de l'instauration de droits d'inscription d'environ 5 000 francs, en moyenne ? Sur ce point, je vous renvoie à mon rapport.

Même remarque pour la réduction des crédits d'action sociale : de 732 millions de francs en 1986, ils tombent à 704 millions de francs seulement en 1987. Cette économie sévère permet ou justifie, il est vrai, une augmentation indispensible des crédits de bourse.

Mais les étudiants paieront plus cher leurs tickets de restaurant universitaire, puisque la subvention par repas diminuera en 1987 par rapport à 1986.

Les étudiants paient le prix de la rigueur !

Quant aux personnels A.T.O.S., ils perdent leur place dans l'université. Dans mon rapport, je m'explique sur la situation difficile qui leur est faite. Il s'agit de bien plus que de la suppression de 674 emplois de non-enseignants. Votre proposition budgétaire revient en fait à supprimer trois emplois sur quatre départs à la retraite. Ces suppressions, non échelonnées, sont catastrophiques pour le bon fonctionnement des universités : d'ailleurs, les présidents d'université ont appelé votre attention sur ce point.

Les personnels A.T.O.S. sont donc inquiets à juste titre quant à leur place dans l'enseignement supérieur. N'évoque-t-on pas, ici ou là, la possibilité que tous les ingénieurs, les personnels techniques et administratifs deviennent des contractuels ? Faudrait-il, pour « reconstruire l'université », marginaliser ou négliger les 40 000 personnels A.T.O.S., soit près de la moitié des personnels de l'enseignement supérieur ? La régression des moyens de fonctionnement attribués aux établissements semble correspondre à l'acceptation, par anticipation, de l'hypothèse d'un transfert de charges sur les collectivités et les usagers de l'enseignement supérieur.

Telles sont, monsieur le ministre, les préoccupations dont je voulais vous faire part.

Le pire n'est pas toujours sûr, il est vrai. Si le nombre des étudiants restait à peu près le même - on est certain que ce ne sera pas le cas -, si l'inflation restait contenue dans les limites prévues - on redoute que ce ne soit pas le cas -, le budget pour 1987 serait à peine suffisant pour qu'il soit possible de respecter les engagements antérieurs et d'éviter les grosses catastrophes. Mais en aucun cas, monsieur le ministre, il ne saurait permettre de poursuivre un plan d'expansion de l'enseignement supérieur. Le désengagement affiché dans certains secteurs, notamment la recherche universitaire et l'équipement des universités, marque pour 1987 un retour en arrière que je ne saurais approuver.

Devant ce budget de méfiance vis-à-vis de l'enseignement supérieur, j'avais invité la commission des affaires culturelles, en tant que rapporteur pour avis, à émettre un vote de défiance. Contrairement à mes conclusions, et pour respecter sans doute une discipline que je ne jugerai pas, la commission a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de l'enseignement supérieur pour 1987. Il n'en reste pas moins vrai, monsieur le ministre, que votre budget est un budget de désengagement (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Dans la discussion, la parole est à M. Jacques Sourdille.

**M. Jacques Sourdille.** Monsieur le ministre, avant d'apporter le soutien du groupe du R.P.R. aux crédits de la recherche, j'invite chacun d'entre nous à relire les projets de budget des dix dernières années et leur bilan d'exécution, relire les interventions des ministres et de leurs successives oppositions, relire les ambitions et puis les résultats, en particulier des cinq dernières années, pour mesurer comment la réalité de la progression de la recherche s'est dérobée dans une faillite générale de l'économie française, pour mesurer combien sont choquantes les accusations présentes de certains responsables politiques.

Il y a cinq mois, le 23 mai 1986, un de vos prédécesseurs, M. Chevènement, montait à cette tribune pour attaquer les restrictions que faisait supporter à la recherche la loi de finances rectificative qu'il nous fallait mettre en œuvre. Il est vrai que la recherche avait supporté à elle seule plus de 28 p. 100 des annulations de crédits de paiement pour 1986 et que nous allions voir reculer ainsi son financement par rapport à l'année précédente. « Tout se passe - conclut M. Chevènement - comme si l'on profitait du retour de la droite pour reprendre la revanche sur les outils d'impulsion que les gouvernements de gauche s'étaient efforcés de doter de moyens consistants ».

**M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis.** Et il avait raison !

**M. Jacques Sourdille.** Remettons les pieds sur terre et calmons-nous. Faut-il rappeler que ces annulations de crédits étaient devenues, moins de seize mois après l'arrivée du gou-

vernement de gauche, une mesure traditionnelle, quasi semestrielle. En voici d'ailleurs la liste : dès le 18 octobre 1982, moins 13 p. 100 par annulation d'autorisations de programme ; en mars 1983, moins 12 p. 100 ; en mars 1984, moins 8 p. 100 encore et, pour finir, en mai 1984, un emprunt de 250 millions de francs pour le C.E.A. et pour le C.N.E.S., mais dont ces deux organismes ne conserveront que le cinquième.

**M. Pierre Delmer.** Très bien !

**M. Jacques Sourdille.** « Pour la première fois de son histoire la recherche française vit à crédit », faisait alors remarquer judicieusement notre collègue Claude Birraux.

Quand on sait que, selon le rapport de M. Giard, les programmes prévus par la loi d'orientation et de programmation de 1982 n'ont été exécutés qu'à 50 p. 100, du moins peut-on demander aux différents parlementaires qui s'attachent particulièrement à la recherche et, plus encore, à la dizaine d'entre eux, qui, depuis le général de Gaulle, ont eu l'honneur d'avoir en charge ce secteur, un peu de mesure et un peu d'exactitude.

Pour ma part, en faisant adopter il y a près de dix ans le budget de 1978 et en faisant préparer celui de 1979, j'avais eu la chance de pouvoir redresser le taux de croissance des crédits civils de recherche devenu négatif à l'occasion du premier choc pétrolier. Permettez-moi donc à ce titre d'insister sur la liaison permanente entre le soutien de la recherche et la situation économique et financière générale.

Faut-il alors rappeler que, de 1980 à 1985, le déficit budgétaire général avait quintuplé, passant de 30 milliards à 162 milliards, et que la dette publique avait triplé, absorbant pour son seul service près de 10 p. 100 du budget de l'Etat. Je ne souhaite pas être plus précis, je ne souhaite pas être plus cruel, encore que j'aie tout ce qu'il faut pour démontrer que, de 1977 à 1981, l'effort de croissance en francs constants aura été de 22 p. 100 alors que, de 1981 à 1986, il n'aura été que de 21,5 p. 100, ce qui remet, semble-t-il, les choses à leur place.

**M. Pierre Delmer.** Très bien !

**M. Jacques Sourdille.** Mais je ne crois pas qu'il faille poursuivre trop loin ce genre de polémique, car il y a un minimum de solidarité à préserver dans la défense, j'allais dire bipartisan, en tout cas constante de ce prélèvement financier pour l'avenir que représente la recherche. Nous avons, mes chers collègues, trop peu d'alliés qui veillent sur cette cause difficile pour nous déchirer inutilement.

L'effet médiatique en faveur de la recherche qu'on peut reconnaître aux premières années de la gauche n'a pas eu sa traduction réelle. Et après la nomination d'un haut fonctionnaire, non parlementaire, M. Hubert Curien, pour tenter de remettre un peu d'ordre, il n'en a pas moins fallu tirer un trait sous des soustractions annuelles et barrer d'un trait les désillusions finales.

Monsieur le ministre, 1986 aura été une année de rectification de la vérité, 1987 marque un début fragile de progression authentique, mais la recherche développement industrielle dépendra plus que jamais de l'activité des entreprises.

Le redressement que vous conduisez avec courage recevra le soutien du groupe du R.P.R. Un soutien sans aveuglement, bien entendu, car il faudra juger l'an prochain non seulement sur des chiffres, mais aussi sur des mesures de remise en ordre et sur la remobilisation, si nécessaire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Philippe Basalnet.** Discours grotesque !

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Roux.

**M. Jacques Roux.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, notre enseignement supérieur demeure profondément inadapté par rapport aux besoins d'une véritable modernisation de l'économie et de la société françaises. Il continue à éliminer par l'échec et la ségrégation sociale la majorité des candidats à ces formations alors qu'il ne couvre que la moitié des besoins de haute qualification. Ce phénomène n'a pas été remis en cause par la loi de 1984 qui contenait des dispositions intéressantes mais que le gouvernement précédent a assez vite renoncé à appliquer.



Malgré les injustices sociales qui éliminent de nombreux jeunes gens des milieux modestes, le nombre d'étudiants augmente dans l'enseignement supérieur, et c'est nécessaire pour l'avenir de la culture et de la science françaises. Encore faut-il qu'ils soient formés au plus haut niveau, si on veut que notre pays tienne sa place parmi les grandes nations.

Cet objectif est-il atteint, monsieur le ministre, avec le projet de budget de votre département ? Certainement pas. Ce budget est certes en très légère augmentation de 1 p. 100 en tenant compte de l'inflation, mais si nous en examinons les principaux chapitres, il révèle de graves insuffisances.

La création de 582 emplois d'enseignant est loin de satisfaire les besoins engendrés par la diversification nécessaire des formations et par l'augmentation du nombre d'étudiants. Bien plus grave est le fait que ces créations s'effectuent avec, en contrepartie, la suppression de 740 postes de personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service. Est-il besoin d'insister sur le fait que les répercussions sur le fonctionnement des universités, des laboratoires et des bibliothèques seront très négatives ?

L'augmentation importante des heures complémentaires entraîne deux remarques : d'abord elle souligne le déficit en personnel enseignant à plein temps ; ensuite le maintien des tarifs horaires à un taux très faible montre le peu de considération qu'on accorde aux personnes à qui il est fait appel.

Voici deux années consécutives que rien n'est prévu pour l'intégration des vacataires et pour celle des coopérants de l'enseignement supérieur.

Les crédits de fonctionnement n'ont pas augmenté depuis dix ans, ce qui signifie que l'Etat continue à se désengager au détriment des étudiants qui doivent assumer une part plus grande du financement de leurs études. Vous vous êtes donné le luxe, si j'ose dire, monsieur le ministre, de rappeler à l'ordre deux universités qui avaient outrepassé leurs pouvoirs dans la fixation des droits d'inscription, oblitérant dans le même temps l'augmentation réelle de ces droits et les autres moyens auxquels les universités peuvent avoir recours pour accentuer la participation financière de leurs étudiants. Sur ce point, je ne peux évidemment pas accepter l'argumentation de M. Fréville, rapporteur spécial, qui a justifié cette augmentation des droits.

Les crédits d'équipement, qui concernent essentiellement l'acquisition de matériel de laboratoire et d'informatique, régressent de 5,8 p. 100 pour les établissements d'enseignement. Cette réduction met très sérieusement en cause la qualité de l'enseignement, car les étudiants devraient être formés sur du matériel moderne. C'est presque devenu une tradition, fort détestable, que dans l'enseignement supérieur on travaille et on étudie sur des matériels dépassés, sinon désuets. Vous manquez aujourd'hui une occasion de casser cette tradition, à l'heure où tout est à la modernité et aux équipements les plus performants.

S'agissant des crédits destinés aux grands travaux, le budget proposé ne permet même pas d'assurer la maintenance des établissements actuels. Votre majorité l'a reconnu en commission. Or les besoins sont grands et exigent la création de nombreux sites nouveaux puisqu'il manque des dizaines de milliers de places dans les universités.

Les crédits affectés à la recherche universitaire diminuent en francs constants pour ce qui concerne ceux qui sont consacrés au fonctionnement de laboratoires. Il est vrai qu'on sous-estime la recherche réalisée dans les universités, hors des grands organismes de recherche, et qu'on néglige le potentiel de recherche existant dans l'Université lorsqu'on lui en donne les moyens. Un rapport récent du Comité national d'évaluation sur la recherche à l'Université estime que plus de la moitié des universitaires ne font pas de recherche. Je pense qu'il faut s'inscrire en faux contre cette appréciation dans la mesure où les critères retenus ne prennent pas en compte la production des équipes qui ne sont pas associées à un organisme de recherche.

Pour terminer, je dirai un mot de l'aide sociale aux étudiants dont la régression se poursuit. Certes, l'aide directe augmente, car elle correspond à la croissance des effectifs

des étudiants répondant aux critères d'attribution des bourses. Faut-il insister sur le fait que ce nombre ne peut qu'augmenter avec les pertes d'emploi et le chômage qui pèsent sur les familles ? Quant à l'aide indirecte, c'est-à-dire à destination des œuvres universitaires, elle régresse. Cette diminution correspond à une volonté de privatisation et c'est l'existence même du service public dont ces œuvres ont la charge qui est menacée.

En réalité, monsieur le ministre, votre politique traduit tout simplement les exigences du grand capital dans ce pays qu'il mène au déclin : former une élite socialement et idéologiquement sélectionnée, disposer de qualifications techniques et de secteurs de recherche pouvant répondre à ces besoins capitalistes.

Pour satisfaire ces exigences, vous prônez, dans le projet de loi dont le Sénat vient d'être saisi, la concurrence entre les universités, la ségrégation sociale sauvage, l'application des règles marchandes en matière d'enseignement. Soyons certains que, lorsque ce projet viendra en discussion devant l'Assemblée nationale, les députés communistes dénonceront son orientation anti-économique, antiscientifique, anticulturelle.

C'est d'une tout autre politique que nous avons besoin. Ce qui est à l'ordre du jour, c'est doubler les effectifs d'étudiants d'ici à quinze ans, s'attaquer à la ségrégation sociale, remodeler les formations pour qu'elles répondent vraiment aux besoins de la mutation socio-économique que nous vivons, développer une recherche universitaire pluraliste, ouverte aux réalités et coopérant avec les grands organismes.

Vous allez à l'inverse de ce mouvement et c'est pourquoi le groupe communiste votera contre le projet de budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987, n° 363 (rapport n° 395 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Education nationale *(suite)* :

Recherche et enseignement supérieur *(suite)* :

Annexe n° 21 (recherche). - M. Jean Giard, rapporteur spécial ; avis n° 396, tome X, de M. Jean-Michel Dubernard, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 400, tome VI, de M. Robert Chapuis, au nom de la commission de la production et des échanges ;

Annexe n° 20 (enseignement supérieur). - M. Yves Fréville, rapporteur spécial ; avis n° 396, tome IX, de M. Jean-Claude Cassaing, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

Premier ministre : Jeunesse et sports :

Annexe n° 34. - M. Eric Raoult, rapporteur spécial ; avis n° 396, tome XI, de M. Georges Hage, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

*(La séance est levée à douze heures trente.)*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

# ANNEXE AU PROCES-VERBAL

## de la 1<sup>re</sup> séance

### du mardi 4 novembre 1986

#### SCRUTIN (N° 436)

sur l'amendement n° 135 de M. Augustin Bonrepaux tendant à réduire de 60 000 000 F les crédits du titre IV de l'état B (budget de l'éducation nationale, interventions publiques : suppression des crédits prévus au titre de la prise en charge par l'Etat de dépenses en matériels informatiques des établissements privés).

Nombre de votants ..... 572  
 Nombre des suffrages exprimés ..... 572  
 Majorité absolue ..... 287

Pour l'adoption ..... 251  
 Contre ..... 321

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### Groupe socialiste (211) :

Pour : 211.

##### Groupe R.P.R. (158) :

Contre : 156.

Non-votants : 2. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et Hector Rolland.

##### Groupe U.D.F. (128) :

Pour : 1. - M. Henri Bayard.

Contre : 125.

Non-votants : 2. - MM. Jean Briane et Denis Jacquat.

##### Groupe Front national (R.N.) (33) :

Contre : 33.

##### Groupe communiste (36) :

Pour : 35.

##### Non-inscrits (11) :

Pour : 4. - MM. Robert Borrel, Hubert Gouze, Michel Lambert et André Pinçon.

Contre : 7. - MM. Pierre Baudis, Daniel Bernardet, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Jean Diebold, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

#### Ont voté pour

##### MM.

Adevaux-Pœuf (Maurice)  
 Alfonsi (Nicolas)  
 Anciant (Jean)  
 Ansart (Gustave)  
 Asensi (François)  
 Auchède (Rémy)  
 Auroux (Jean)  
 Mme Avice (Edwige)  
 Ayrault (Jean-Marc)  
 Badet (Jacques)  
 Balligand (Jean-Pierre)  
 Bapt (Gérard)  
 Barailla (Régis)  
 Bardin (Bernard)  
 Barrau (Alain)  
 Barthe (Jean-Jacques)  
 Bartolone (Claude)  
 Bassinet (Philippe)  
 Bayard (Henri)  
 Beaufils (Jean)

Bèche (Guy)  
 Bellon (André)  
 Belorgey (Jean-Michel)  
 Bérégovoy (Pierre)  
 Bernard (Pierre)  
 Berson (Michel)  
 Besson (Louis)  
 Billardon (André)  
 Billon (Alain)  
 Bockel (Jean-Marie)  
 Bocquet (Alain)  
 Bonnemaison (Gilbert)  
 Bonnet (Alain)  
 Bonrepaux (Augustin)  
 Bordu (Gérard)  
 Borel (André)  
 Borrel (Robert)  
 Mme Bouchardeau (Huguette)  
 Boucheron (Jean-Michel) (Charente)

Boucheron (Jean-Michel)  
 (Ile-et-Vilaine)  
 Bourguignon (Pierre)  
 Brune (Alain)  
 Calmat (Alain)  
 Cambolive (Jacques)  
 Carraz (Roland)  
 Cartelet (Michel)  
 Cassaing (Jean-Claude)  
 Castor (Elie)  
 Cathala (Laurent)  
 Césaire (Aimé)  
 Chanfrault (Guy)  
 Chapuis (Robert)  
 Charzat (Michel)  
 Chauveau (Guy-Michel)  
 Chénard (Alain)  
 Chevallier (Daniel)  
 Chevènement (Jean-Pierre)

Chomat (Paul)  
 Chouat (Didier)  
 Chupin (Jean-Claude)  
 Clerf (André)  
 Coffineau (Michel)  
 Colin (Georges)  
 Collomb (Gérard)  
 Colonna (Jean-Hugues)  
 Combrisson (Roger)  
 Crépeau (Michel)  
 Mme Cresson (Edith)  
 Darinot (Louis)  
 Dehoux (Marcel)  
 Delebarre (Michel)  
 Delehedde (André)  
 Derosier (Bernard)  
 Deschamps (Bernard)  
 Deschaux-Beaume (Freddy)  
 Dessenin (Jean-Claude)  
 Destrade (Jean-Pierre)  
 Dhaille (Paul)  
 Douyère (Raymond)  
 Drouin (René)  
 Ducoloné (Guy)  
 Mme Dufoix (Georgina)  
 Dumas (Roland)  
 Dumont (Jean-Louis)  
 Durieux (Jean-Paul)  
 Dupurt (Job)  
 Emmanuelli (Henri)  
 Évin (Claude)  
 Fabius (Laurent)  
 Faugaret (Alain)  
 Fiszbín (Henri)  
 Fiterman (Charles)  
 Fleury (Jacques)  
 Florian (Roland)  
 Forgues (Pierre)  
 Fourré (Jean-Pierre)  
 Mme Frachon (Martine)  
 Franceschi (Joseph)  
 Frèche (Georges)  
 Fuchs (Gérard)  
 Garmendia (Pierre)  
 Mme Gaspard (Françoise)  
 Gaysot (Jean-Claude)  
 Germon (Claude)  
 Giard (Jean)  
 Giovannelli (Jean)  
 Mme Goeriot (Colette)  
 Gourmelon (Joseph)  
 Goux (Christian)  
 Gouze (Hubert)  
 Gremetz (Maxime)  
 Grimont (Jean)  
 Guyard (Jacques)  
 Hage (Georges)  
 Hermier (Guy)  
 Hérnu (Charles)  
 Hervé (Edmond)  
 Hervé (Michel)  
 Hoarau (Elie)  
 Mme Hoffmann (Jacqueline)  
 Huguet (Roland)  
 Mme Jacq (Marie)  
 Mme Jacquaint (Muguette)  
 Jalton (Frédéric)  
 Janetti (Maurice)  
 Jarosz (Jean)

Jospin (Lionel)  
 Josselin (Charles)  
 Journet (Alain)  
 Joxe (Pierre)  
 Kucheida (Jean-Pierre)  
 Labarrère (André)  
 Laborde (Jean)  
 Lacombe (Jean)  
 Laignel (André)  
 Lajoinie (André)  
 Mme Lalumière (Catherine)  
 Lambert (Jérôme)  
 Lambert (Michel)  
 Lang (Jack)  
 Laurain (Jean)  
 Laurisergues (Christian)  
 Lavédrine (Jacques)  
 Le Baill (Georges)  
 Mme Lecuir (Marie-France)  
 Le Déaut (Jean-Yves)  
 Ledran (André)  
 Le Drian (Jean-Yves)  
 Le Foll (Robert)  
 Lefranc (Bernard)  
 Le Garrec (Jean)  
 Lejeune (André)  
 Le Meur (Daniel)  
 Lemoine (Georges)  
 Lengagne (Guy)  
 Leonetti (Jean-Jacques)  
 Le Pensac (Louis)  
 Mme Leroux (Ginette)  
 Leroy (Roland)  
 Loncle (François)  
 Louis-Joseph-Dogué (Maurice)  
 Mahéas (Jacques)  
 Malandain (Guy)  
 Malvy (Martin)  
 Marchais (Georges)  
 Marchand (Philippe)  
 Margnes (Michel)  
 Mas (Roger)  
 Mauroy (Pierre)  
 Mellick (Jacques)  
 Menga (Joseph)  
 Mercieca (Paul)  
 Mermaz (Louis)  
 Métails (Pierre)  
 Metzinger (Charles)  
 Mexandeau (Louis)  
 Michel (Claude)  
 Michel (Henri)  
 Michel (Jean-Pierre)  
 Mitterrand (Gisèle)  
 Montdargent (Robert)  
 Mme Mora (Christiane)  
 Moulinet (Louis)  
 Moutoussamy (Ernest)  
 Nallet (Henri)  
 Nattiez (Jean)  
 Mme Neiert (Véronique)  
 Mme Nevoux (Paulette)  
 Notebart (Arthur)  
 Nucci (Christian)  
 Oehler (Jean)  
 Ortel (Pierre)  
 Mme Osselin (Jacqueline)

Patriat (François)  
 Pénicaud (Jean-Pierre)  
 Pesce (Rodolphe)  
 Peuziat (Jean)  
 Peyret (Michel)  
 Pezet (Michel)  
 Pierret (Christian)  
 Pinçon (André)  
 Pistre (Charles)  
 Poperen (Jean)  
 Porelli (Vincent)  
 Ponheault (Jean-Claude)  
 Pourchon (Maurice)  
 Prat (Henri)  
 Proveux (Jean)  
 Puaud (Philippe)  
 Queyranne (Jean-Jack)  
 Quilès (Paul)  
 Ravassard (Noël)  
 Reysier (Jean)  
 Richard (Alain)  
 Rigal (Jean)  
 Rigout (Marcel)  
 Rimbault (Jacques)  
 Rocard (Michel)  
 Rodet (Alain)  
 Roger-Machart (Jacques)  
 Mme Roudy (Yvette)  
 Roux (Jacques)  
 Saint-Pierre (Dominique)  
 Sainte-Marie (Michel)  
 Sanmarco (Philippe)  
 Santrot (Jacques)  
 Sapin (Michel)  
 Sarre (Georges)  
 Schreiner (Bernard)  
 Schwartzberg (Roger-Gérard)  
 Mme Sicard (Odile)  
 Siffre (Jacques)  
 Souchon (René)  
 Mme Soum (Renée)  
 Mme Stiévenard (Gisèle)  
 Stirn (Olivier)  
 Strauss-Kahn (Dominique)  
 Mme Sublet (Marie-Joséphe)  
 Sœur (Jean-Pierre)  
 Tavernier (Yves)  
 Théaudin (Clément)  
 Mme Toutain (Ghislaine)  
 Mme Trautmann (Catherine)  
 Vadepiel (Guy)  
 Vauzelle (Michel)  
 Vergès (Paul)  
 Vivien (Alain)  
 Wacheux (Marcel)  
 Welzer (Gérard)  
 Worms (Jean-Pierre)  
 Zuccarelli (Émile)

## Ont voté contre

## MM.

Abelin (Jean-Pierre)  
Allard (Jean)  
Alphandéry (Edmond)  
André (René)  
Ansquer (Vincent)  
Arrighi (Pascal)  
Auberger (Philippe)  
Aubert (Emmanuel)  
Aubert (François d')  
Audinot (Gautier)  
Bachelet (Pierre)  
Bachelot (François)  
Baecckeroot (Christian)  
Barate (Claude)  
Barbier (Gilbert)  
Bardet (Jean)  
Barnier (Michel)  
Barre (Raymond)  
Barrot (Jacques)  
Baudis (Pierre)  
Baumel (Jacques)  
Bayrou (François)  
Beaujean (Henri)  
Beaumont (René)  
Bécam (Marc)  
Bechter (Jean-Pierre)  
Bégault (Jean)  
Béguet (René)  
Benoit (René)  
Benouville (Pierre de)  
Bernard (Michel)  
Bernardet (Daniel)  
Bernard-Reymond (Pierre)  
Besson (Jean)  
Bichet (Jacques)  
Bigéard (Marcel)  
Birraux (Claude)  
Blanc (Jacques)  
Bleuler (Pierre)  
Blot (Yvan)  
Blum (Roland)  
Mme Boisseau (Marie-Thérèse)  
Bollengier-Stragier (Georges)  
Bompard (Jacques)  
Bonhomme (Jean)  
Borotra (Franck)  
Bourg-Broc (Bruno)  
Bousquet (Jean)  
Mme Boutin (Christine)  
Bouvard (Loïc)  
Bouvet (Henri)  
Branger (Jean-Guy)  
Brial (Benjamin)  
Briant (Yvon)  
Brocard (Jean)  
Brochard (Albert)  
Bruné (Paulin)  
Bussereau (Dominique)

Cabal (Christian)  
Caro (Jean-Marie)  
Carré (Antoine)  
Cassabel (Jean-Pierre)  
Cavaillé (Jean-Charles)  
Cazalet (Robert)  
César (Gérard)  
Ceyrac (Pierre)  
Chaboche (Dominique)  
Chambrun (Charles de)  
Chammougou (Edouard)  
Chantelat (Pierre)  
Charbonnel (Jean)  
Charlé (Jean-Paul)  
Charles (Serge)  
Charroppin (Jean)  
Chartron (Jacques)  
Chasseguet (Gérard)  
Chastagnol (Alain)  
Chauvierre (Bruno)  
Chollet (Paul)  
Chometon (Georges)  
Claissé (Pierre)  
Clément (Pascal)  
Cointat (Michel)  
Colin (Daniel)  
Colombier (Georges)  
Corrèze (Roger)  
Couanau (René)  
Couepel (Sébastien)  
Cousin (Bertrand)  
Couturier (Roger)  
Couve (Jean-Michel)  
Couveinhes (René)  
Cozan (Jean-Yves)  
Cuq (Henri)  
Daillet (Jean-Marie)  
Dalbos (Jean-Claude)  
Debré (Bernard)  
Debré (Jean-Louis)  
Debré (Michel)  
Dehaine (Arthur)  
Delalande (Jean-Pierre)  
Delatre (Georges)  
Delatre (Francis)  
Delevoye (Jean-Paul)  
Delfosse (Georges)  
Delmar (Pierre)  
Demange (Jean-Marie)  
Demuynck (Christian)  
Deniau (Jean-François)  
Deniau (Xavier)  
Deprez (Charles)  
Deprez (Léonce)  
Dermaux (Stéphane)  
Desanlis (Jean)  
Descaves (Pierre)  
Devedjian (Patrick)  
Dhinnin (Claude)  
Diebold (Jean)

Diméglio (Willy)  
Domenech (Gabriel)  
Dominati (Jacques)  
Dousset (Maurice)  
Drut (Guy)  
Dubernard (Jean-Michel)  
Dugoin (Xavier)  
Durand (Adrien)  
Durieux (Bruno)  
Durr (André)  
Ehrmann (Charles)  
Falala (Jean)  
Fanton (André)  
Farran (Jean-Paul)  
Charles (Serge)  
Féron (Jacques)  
Ferrand (Jean-Michel)  
Ferrari (Gratien)  
Fèvre (Charles)  
Fillon (François)  
Fossé (Roger)  
Foyer (Jean)  
Frédéric-Dupont (Edouard)  
Freulet (Gérard)  
Fréville (Yves)  
Fritch (Edouard)  
Fuchs (Jean-Paul)  
Galley (Robert)  
Gantier (Gilbert)  
Gastines (Henri de)  
Gaudin (Jean-Claude)  
Gaulle (Jean de)  
Geng (Francis)  
Gengenwin (Germain)  
Ghysel (Michel)  
Giscard d'Estaing (Valéry)  
Goasduff (Jean-Louis)  
Godefroy (Pierre)  
Godfrain (Jacques)  
Gollnisch (Bruno)  
Gonelle (Michel)  
Gorse (Georges)  
Gougy (Jean)  
Goulet (Daniel)  
Griotteray (Alain)  
Grussenmeyer (François)  
Guéna (Yves)  
Guichard (Olivier)  
Guichon (Lucien)  
Haby (René)  
Hamaide (Michel)  
Hannoun (Michel)  
Mme d'Harcourt (Florence)  
Hardy (Francis)  
Hart (Joël)  
Herlory (Guy)  
Hersant (Jacques)  
Hersant (Robert)

Holeindre (Roger)  
Huussin (Pierre-Rémy)  
Mme Hubert (Elisabeth)  
Hunault (Xavier)  
Hyst (Jean-Jacques)  
Jacob (Lucien)  
Jacquemin (Michel)  
Jacquot (Alain)  
Jalkh (Jean-François)  
Jean-Baptiste (Henry)  
Jeandon (Maurice)  
Jegou (Jean-Jacques)  
Julia (Didier)  
Kaspereit (Gabriel)  
Kergueris (Aimé)  
Kiffer (Jean)  
Klifa (Joseph)  
Koehl (Emile)  
Kuster (Gérard)  
Labbé (Claude)  
Lacarin (Jacques)  
Lachenaud (Jean-Philippe)  
Lafleur (Jacques)  
Lamant (Jean-Claude)  
Lamassoure (Alain)  
Lauga (Louis)  
Legendre (Jacques)  
Legras (Philippe)  
Le Jaouen (Guy)  
Léonard (Gérard)  
Léontieff (Alexandre)  
Le Pen (Jean-Marie)  
Lepercq (Arnaud)  
Ligot (Maurice)  
Limouzy (Jacques)  
Lipkowski (Jean de)  
Lorenzini (Claude)  
Lory (Raymond)  
Louet (Henri)  
Mamy (Albert)  
Mancel (Jean-François)  
Maran (Jean)  
Marcellin (Raymond)  
Marcus (Claude-Gérard)  
Marlière (Olivier)  
Martinez (Jean-Claude)  
Marty (Élie)  
Masson (Jean-Louis)  
Mathieu (Gilbert)  
Mauger (Pierre)

Maujouan du Gasset (Joseph-Henri)  
Mayoud (Alain)  
Mazeaud (Pierre)  
Médécin (Jacques)  
Mégret (Bruno)  
Mesmin (Georges)  
Messmer (Pierre)  
Mestre (Philippe)  
Micaux (Pierre)  
Michel (Jean-François)  
Millon (Charles)  
Miossec (Charles)  
Montastruc (Pierre)  
Montesquieu (Aymeri de)  
Mme Moreau (Louise)  
Mouton (Jean)  
Moyné-Bressand (Alain)  
Narquin (Jean)  
Nenou-Pwataho (Maurice)  
Nungesser (Roland)  
Ornano (Michel d')  
Oudot (Jacques)  
Paccou (Charles)  
Paecht (Arthur)  
Mme de Panafieu (Françoise)  
Mme Papon (Christiane)  
Mme Papon (Monique)  
Parent (Régis)  
Pascallon (Pierre)  
Pasquini (Pierre)  
Pelchat (Michel)  
Perben (Dominique)  
Perbet (Régis)  
Perdomo (Ronald)  
Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)  
Péricard (Michel)  
Peyrat (Jacques)  
Peyrefitte (Alain)  
Peyron (Albert)  
Mme Piat (Yann)  
Pinte (Etienne)  
Poniatowski (Ladislas)  
Porteu de La Morandière (François)  
Poujade (Robert)  
Préaumont (Jean de)  
Preriol (Jean)

Raoult (Eric)  
Raynal (Pierre)  
Renard (Michel)  
Reveau (Jean-Pierre)  
Revet (Charles)  
Reymann (Marc)  
Richard (Lucien)  
Rigaud (Jean)  
Roatta (Jean)  
Robien (Gilles de)  
Rocca Serra (Jean-Paul de)  
Rossi (André)  
Rostolan (Michel de)  
Roussel (Jean)  
Roux (Jean-Pierre)  
Royer (Jean)  
Rufenacht (Antoine)  
Saint-Ellier (Francis)  
Salles (Jean-Jack)  
Savy (Bernard)  
Schenardi (Jean-Pierre)  
Séguéla (Jean-Paul)  
Seitlinger (Jean)  
Sergent (Jean)  
Sirgue (Pierre)  
Soisson (Jean-Pierre)  
Sourdille (Jacques)  
Spieler (Robert)  
Stasi (Bernard)  
Stirbois (Jean-Pierre)  
Taugourdeau (Martial)  
Tenailon (Paul-Louis)  
Terrot (Michel)  
Thien Ah Koon (André)  
Tiberi (Jean)  
Toga (Maurice)  
Toubon (Jacques)  
Tranchant (Georges)  
Trémège (Gérard)  
Ueberschlag (Jean)  
Valleix (Jean)  
Vasseur (Philippe)  
Virapoullé (Jean-Paul)  
Vivien (Robert-André)  
Vuibert (Michel)  
Vuillaume (Roland)  
Wagner (Georges-Paul)  
Wagner (Robert)  
Weisenhorn (Pierre)  
Wiltzer (Pierre-André)

## N'ont pas pris part au vote

## D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

## D'autre part :

MM. Jean Briane, Denis Jacquat et Hector Rolland.

